

Assemblée de la Commission communautaire française

Session 2003-2004

Séance du jeudi 4 décembre 2003 (après-midi)

Compte rendu intégral

Sommaire

	Pages
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	3
<i>Questions écrites</i>	3
<i>Cour d'arbitrage</i>	4
<i>Prises en considération</i>	4
<i>Projet de budget de l'assemblée de la Commission communautaire française pour 2004</i>	
Discussion générale (Orateur: M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur).	4
Adoption des littéras	4
<i>Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003</i>	6
<i>Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003</i>	6
<i>Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003</i>	6
<i>Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004</i>	6
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004</i>	6

	Pages
<i>Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004</i>	6
<i>Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004</i>	
Discussion générale (Orateurs: M. Mahfoudh Romdhani, rapporteur, Mme Dominique Braeckman, MM. Serge de Patoul, Michel Lemaire, Alain Hutchinson, membre du Collège, Philippe Smits, Mmes Anne-Françoise Theunissen, Béatrice Fraiteur et M. Paul Galand)	6
<i>Ordre des travaux</i>	19
<i>Projet de décret portant assentiment au traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République Hellénique, le Royaume d'Espagne, la République Française, l'Irlande, la République Irlandaise, le Grand-Duché du Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République Portugaise, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne), la République Tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie, la République Slovaque, relatif à l'adhésion de la République Tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République Slovaque à l'Union européenne.</i>	
Discussion générale (Orateurs: MM. Mahfoudh Romdhani, Paul Galand et Serge de Patoul)	20
Adoption des articles	21
<i>Annexes</i>	22

Présidence de Mme Caroline Persoons, Présidente

La séance est ouverte à 14 heures.

M. Michel, secrétaire, prend place au Bureau.

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le Bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence: Mmes Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Isabelle Emmerly et Isabelle Molenberg.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente. — Au cours de sa réunion du 27 novembre 2003, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances publiques de ces 4 et 5 décembre 2003.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je désire intervenir au sujet de l'amendement très surprenant que nous avons reçu du Collège de la Commission communautaire française, concernant la prise de participation dans le capital d'une société ...

Mme la Présidente. — Nous n'avons pas encore entamé la discussion des budgets. Il s'agit bien d'un amendement au budget des dépenses.

M. Michel Lemaire. — Je demande le renvoi en commission, le plus rapidement possible, de cet amendement, parce que cela me semble un point très surprenant et très important dont on n'a jamais débattu.

Mme la Présidente. — Cet amendement va être débattu en séance plénière lors de la discussion générale si vous le désirez, sinon au moment de l'examen de l'article auquel il se rapporte.

M. Michel Lemaire. — Vu l'importance de cet article, ne considérez-vous pas qu'il serait utile de réunir la commission pour en débattre ?

Mme la Présidente. — Cela peut être discuté en séance plénière, tous les membres actifs de la commission du Budget et des Affaires générales étant présents. Ils ne manqueraient certainement pas une séance plénière consacrée au budget.

M. Michel Lemaire. — Vous considérez donc que ma demande, si elle est bien sympathique, n'est pas fondée.

Mme la Présidente. — Nous sommes réunis en séance plénière et nous pourrions discuter de cet amendement au cours de la discussion générale ou de l'examen de l'article auquel il se rapporte.

Le membre du Collège responsable des Finances est présent et pourra répondre aux questions qui lui seront posées. Je ne vois donc pas la nécessité de suspendre la séance et de convoquer la commission.

M. Éric Thomas, ministre-président du Collège. — Procéder !

M. Michel Lemaire. — D'emblée, je me fais agresser par le ministre-président du Collège, qui me traite de procédurier. Je vais donc me retirer, très provisoirement, sous ma tente !

M. Christos Doukeridis. — Dans ta coquille !

Mme la Présidente. — Je note déjà que vous interviendrez dans la discussion générale et dans la discussion de l'article relatif à cet amendement.

Si plus personne ne demande la parole sur l'ordre du jour, il est adopté.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Madame la Présidente, pourriez-vous me dire combien d'intervenants sont prévus dans ce débat ?

Mme la Présidente. — Nous demandons pour l'instant aux groupes de nous indiquer les membres qui interviendront dans le débat.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Je voudrais donner ma réponse aujourd'hui, en fin de séance.

Mme la Présidente. — Cela dépendra du nombre d'intervenants. En Bureau élargi, on a proposé, si c'est possible, de terminer aujourd'hui, mais en prévoyant une suspension afin de vous permettre de préparer vos réponses.

Mme Dominique Braeckman. — En Bureau élargi, il avait été décidé que la réponse serait donnée demain après-midi.

Modifier ainsi l'horaire pour pouvoir intervenir aujourd'hui au lieu de demain me paraît difficile.

Mme la Présidente. — S'il n'y a pas beaucoup d'intervenants, on pourrait terminer cette discussion aujourd'hui. Mais, normalement, la réponse n'est prévue que demain.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, cela dépend évidemment du nombre d'intervenants. Mais si le Collège est prêt à répondre cet après-midi, je ne vois pas pour quelle raison il ne le ferait pas, sinon on va passer une nuit difficile en se demandant ce qu'il va répondre ! (*Rires.*)

Mme la Présidente. — Des groupes peuvent répondre à l'intervention du membre du Collège. Il faut aussi en tenir compte.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente. — Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par :

— M. Marc Cools à M. Willem Draps, membre du Collège;
— Mme Caroline Persoons à M. Éric Thomas, ministre-président du Collège.

NOTIFICATIONS

Mme la Présidente. — L'Assemblée a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe des comptes rendus de la séance.

PRISES EN CONSIDÉRATION

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération

— de la proposition de décret élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique au sein des services de la Commission communautaire française, déposée par Mme Dominique Braeckman et M. Fouad Lahssaini doc. n° 125 (2003-2004), n° 1;

— de la proposition de décret élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique à la Commission communautaire française de Bruxelles, déposée par MM. Serge de Patoul, Mahfoudh Romdhani et Michel Lemaire doc. n° 126 (2003-2004), n° 1.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Puis-je considérer qu'il y a assentiment? (*Oui.*)

Dans ce cas, les propositions sont envoyées à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

AJUSTEMENT DU BUDGET 2003 DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2004 DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion générale conjointe

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur l'ajustement 2003 et sur le budget 2004 de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

La parole est à M. Cornelissen, rapporteur.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, notre Commission spéciale du budget et du compte de l'Assemblée s'est réunie le mercredi 3 décembre 2003. Le délai était très court entre la séance de la Commission et notre séance plénière, c'est la raison pour laquelle je vous présente ici un rapport oral.

Cette séance avait à son ordre du jour l'ajustement du budget de l'Assemblée pour l'exercice 2003 ainsi que le budget pour 2004.

L'ajustement n'a guère suscité de commentaires et a été approuvé à l'unanimité des six membres présents.

Concernant le budget pour l'exercice 2004, certains membres ont souligné les importantes augmentations d'un bon nombre de rubriques, augmentations qui dépassent largement l'adaptation à l'index. La Présidente de notre Assemblée, Mme Caroline Persoons, a indiqué que la dotation octroyée par la Commission Communautaire Française ne couvre pas intégralement l'augmentation du budget global; il y a des recettes sur

fonds propres. Par ailleurs, elle souligne que l'augmentation constatée s'explique largement par l'extension du nombre de députés — qui passent de 64 à 72 —; par le changement de cabinet de la présidence après les élections; et par l'éventuel achat d'un véhicule pour la présidence.

La Commission a ensuite procédé à un examen très approfondi de chacune des rubriques. Il est à noter que celle qui a trait au personnel connaît une augmentation de 4,3%. Mme Persoons a précisé que les agents de niveau B reçoivent une augmentation à la suite de l'adoption du nouveau statut.

Il faut également tenir compte de la mise en place du nouveau système de compte-rendu.

En outre, un montant de 12 500 euros sera octroyé au service social du Greffe. Aucun engagement nouveau en matière de personnel n'est prévu.

La rubrique bâtiment fait apparaître une augmentation de 25 000 euros, qui fait suite elle-même à une substantielle augmentation en 2003 par rapport à 2002. Cela s'explique, d'une part par un changement de propriétaire et de gérant de l'immeuble qui accueille les services du Greffe, et d'autre part par la nécessité impérieuse de procéder au rafraîchissement des locaux étant donné qu'il n'y a pas dans l'immédiat, de perspectives pour un nouveau bâtiment, à l'endroit qui était prévu. Il faut effectivement se résoudre — puisque le bail est relancé pour une période de quatre ans — à faire quelques travaux indispensables, ne fût-ce que pour le bien-être de notre personnel.

La rubrique E présente elle aussi un chiffre en forte augmentation. Il faut y voir l'impact de la multiplication des documents parlementaires, cette multiplication étant liée aux accords internationaux dont vous avez pu voir depuis quelques temps qu'ils sont effectivement légion; nous venons d'ailleurs encore d'en accepter un dans la Commission du Budget qui s'est réunie juste avant notre séance plénière.

Un renouvellement du parc informatique s'avèrera aussi indispensable.

À la rubrique H « Initiatives culturelles et/ou sociales », la hausse s'explique par le franc succès remporté par des visites d'élèves, d'une part, à Breendonk et, d'autre part, à Malines. Pas moins de deux mille élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2003/2004.

À la rubrique I « Fonctionnement de l'Assemblée et des Commissions », il faut souligner l'incidence des indemnités de départ allouées aux collaborateurs du cabinet de la Présidence, aux collaborateurs des vice-présidents et des présidents de groupes. Ici aussi, aucune extension de cadre n'a été envisagée.

Un échange de vues a ensuite eu lieu concernant un débat en cours dans d'autres assemblées et qui est relatif au maintien temporaire des collaborateurs pour un Président d'Assemblée sortant, ainsi que pour l'octroi d'indemnités de départ pour fin de fonction dans un bureau, comme cela existe ailleurs.

À la rubrique H « Dépenses gestion futurs bâtiments », le montant repris au budget concerne le seul entretien du Relais postal qui, comme vous le savez, est un souci permanent de notre Assemblée.

Le budget des dépenses et des recettes pour l'exercice 2004 a été adopté par 5 voix et une abstention. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale conjointe est close.

EXAMEN DES LITTÉRAS

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des littéras du projet de budget pour l'exercice 2004 de l'Assemblée de la Commission communautaire française, sur la base du texte adopté en commission.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Les littéras A à R sont adoptés sans observation.

Il en est de même des autres tableaux.

Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble du projet de budget pour l'exercice 2004.

TABLEAUX : Budget 2004 de l'Assemblée de la Commission communautaire française

A. Ordinaire

Fonctionnement — Dépenses

Intitulés	Compte 2002 en euros (indicatif)	Budget 2003 en euros	Budget 2004 en euros
A. Personnel	1 270 387,27	1 300 000,00	1 356 600,00
B. Abonnements	6 050,26	8 000,00	8 000,00
C. Bâtiments	312 288,80	380 200,00	405 200,00
D. Mobilier — Matériel	179 150,12	105 000,00	129 250,00
E. Fournitures — Frais d'administration	171 187,11	165 000,00	212 000,00
F. Transport	6 823,25	10 000,00	26 500,00
G. Relations publiques et internationales	118 369,05	140 000,00	138 000,00
H. Initiatives culturelles et/ou sociales	28 022,64	62 850,00	55 200,00
I. Fonctionnement de l'Assemblée et commissions	485 759,68	591 560,00	703 110,00
J. Frais financiers	3 844,62	4 250,00	4 250,00
K. Rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00
L. Honoraires, études, jury	3 745,29	4 500,00	5 000,00
M. Divers	75,00	500,00	500,00
N. Aide aux groupes	203 068,00	217 858,20	250 00,00
O. Rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00
P. Rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00
Q. Installation définitive, frais d'étude, dépenses préparatoires	7 574,61	10 000,00	0,00
R. Dépenses gestion futur bâtiment	0,00	10 000,00	1 000,00
TOTAUX	2 796 345,70	3 009 718,20	3 294 610,00

Fonctionnement — Recettes

Intitulés	Compte 2002 en euros	Budget 2003 en euros	Budget 2004 en euros
Dotation C.C.F.	2 885 000,00	2 946 000,00	3 080 000,00
Recettes propres	118 649,87	64 000,00	215 000,00
TOTAUX	3 003 649,87	3 010 000,00	3 295 000,00

B. Investissements

Bâtiment — Dépenses

Intitulé	Compte 2002 en euros	Budget 2003 en euros	Budget 2004 en euros
Remboursement de l'avance récupérable de la C.C.F. consentie pour l'acquisition de biens immobiliers en vue de la réalisation du siège de l'Assemblée et honoraires d'architecte-ingénierie y relatifs	2 999 511,65	2 999 511,65	2 999 511,65

Bâtiment — Recettes

Intitulé	Compte 2002 en euros	Budget 2003 en euros	Budget 2004 en euros
Cession et emphytéose des biens immobiliers sis 77 rue du Lombard et vente de 38 emplacements de parking	2 999 511,65	2 999 511,65	2 999 511,65

EXAMEN DES PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2003 ET DU BUDGET 2004

Discussion générale conjointe

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur :

— le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003;

— le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003;

— le projet de règlement ajustant du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003;

— le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;

— le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;

— le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;

— le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004.

Je vous propose de mener une discussion générale conjointe sur l'ajustement 2003 et le budget 2004.

L'Assemblée est-elle d'accord ? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, chers collègues, notre commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, a procédé à l'examen conjoint, en ses réunions des 17 et 21 novembre 2003, des projets de décrets et de règlements contenant, d'une part, l'ajustement budgétaire des budgets 2003 et, d'autre part, les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004.

Dans son exposé M. Alain Hutchinson, membre du Collège chargé du Budget, a déclaré que : « le budget qui est présenté à la Commission est réaliste, il tient la route, mais on sent l'étau se serrer dans la mesure où, si toutes les recettes et les dépenses y figurent à leur juste montant, l'accroissement du déficit, par rapport à 2003 est significatif de la détérioration de la situation budgétaire de la Commission communautaire française ».

Il explique cette soudaine détérioration par l'impact en grande partie de l'accord du non-marchand.

Le budget 2004 que M. Alain Hutchinson présente au nom du Collège s'élève à 290 562 000 euros : il connaît, par rapport au budget initial 2003, un accroissement des dépenses de 5 % et un solde budgétaire négatif de 7 542 000 euros, essentiellement dû au budget décréteil qui se présente avec un déficit de 6 888 000 euros.

Dans sa conclusion, M. Alain Hutchinson, tire la sonnette d'alarme : moins de deux ans après son refinancement, la

Commission communautaire française est dans l'incapacité, faute de moyens suffisants, d'élargir ses politiques à l'égard des institutions sociales et de santé.

De nombreuses asbl répondent aux conditions leur permettant d'être agréées ou de passer à une catégorie d'agrément supérieure et d'obtenir, de la sorte, des financements supérieurs, mais c'est budgétairement intenable pour la Commission communautaire française !

Un nouveau refinancement de la Commission communautaire française devra intervenir, à moins qu'une amélioration de la situation de la Commission française ne lui permette de retirer progressivement son aide. Il nous rappelle qu'avec 87 903 000 euros la dotation au Service bruxellois francophone des personnes handicapées représente 30 % du budget. Les incertitudes liées à cette politique pèsent donc très lourd sur les estimations budgétaires de la Commission.

D'autres éléments fragilisent les finances de notre Commission : l'aide complémentaire à la Communauté française qui s'élève à 7 830 000 euros en 2004 et ne commencera à diminuer qu'en 2006.

Un élément intervient néanmoins favorablement pour l'avenir des recettes : un accord entre le Collège de la Commission communautaire française et celui de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* sur le comptage des élèves dans les établissements issus de l'enseignement provincial, qui aboutit pour l'année 2003 à une répartition donnant une clé de 69,92 % pour la Commission communautaire française et 30,08 % pour la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*.

Puis le membre du Collège passe en revue les éléments chiffrés de ce budget.

Dans la discussion générale, plusieurs commissaires ont soulevé des questions sur :

les services à gestions séparées,

la méthodologie concernant le comptage des élèves,

la Loterie nationale,

l'emprunt de soudure,

le plan Magellan,

la trésorerie de la Commission communautaire française,

enfin, une demande d'une évaluation globale du non-marchand.

Dans sa deuxième réunion, notre Commission a acté que toutes les commissions permanentes ont émis un avis favorable sur les projets relatifs à leurs compétences respectives et ont dès lors recommandé l'adoption de ceux-ci.

Examen et vote des articles, des tableaux et de l'ensemble des projets

A. l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2004 [doc 4-IA (2003-2004) n° 1] est adopté par huit voix pour et deux abstentions.

B. l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2004 [doc 4-IIA (2003-2004) n° 1] est adopté par huit voix pour et deux contre.

C. l'ensemble du projet de décret des voies et moyens pour l'année budgétaire 2004 [doc 4-IB (2003-2004) n° 1] est adopté par huit voix pour et deux abstentions.

D. l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2004 [doc 4-IIB (2003-2004) n° 1] est adopté par huit voix pour et trois contre.

Madame la Présidente, ainsi se termine mon rapport.

Permettez-moi maintenant d'intervenir au nom de mon groupe.

Je me rappelle le mois de décembre 2002 et notre soutien unanime aux accords du non-marchand. Je sais aussi que l'erreur est humaine et je ne cherche pas à attaquer l'un ou l'autre. Mais ce qui est sûr, c'est que l'on a mal négocié cet accord. Évidemment nous devons assumer nos actes. À ce moment-là, personne n'a mis en cause les calculs de ce accord, majorité comme opposition, chef de groupe comme membre du Collège. Nous sommes donc tous responsables de la difficulté budgétaire de notre institution. Et je pense qu'aucun de nous n'aura l'idée de remettre en cause cet accord.

Cela dit, de plus en plus, nous aurons des difficultés à boucler notre budget. Et l'euphorie qui a suivi les accords du Lombard n'a pas duré longtemps. Si nous ne voulons pas réduire notre institution à un fonctionnement à guichet fermé, un refinancement de la Commission communautaire française s'impose. Nous savons tous que la société évolue, que des besoins naissent et que d'autres périssent, que des hommes et des femmes tentent de répondre à cette mouvance, ce qui signifie de nouvelles politiques et de nouveaux budgets. Il nous est donc impossible de ne pas tenir compte de cette nouvelle réalité. Avis aux futurs négociateurs de 2004 !

Cette situation n'est pas virtuelle; c'est la réalité de nos difficultés budgétaires qui l'impose.

En 2004, les recettes augmentent mais les dépenses également, ce qui creuse le déficit décrié :

- plan Magellan,
- service espace-rencontre (transféré sans contre partie par le Fédéral),
- accord du non-marchand (poids négligeable sur le budget de la COCOF qui fut mal estimé),
- service aux handicapés (le plan a deux ans de retard).

Quelques exemples de situations réelles du budget que nous allons voter, non pas dans l'allégresse, mais seulement avec le sens du devoir à accomplir.

1. Concernant l'aide sociale, familiale et le 3^e âge

Ce budget a été augmenté de plus de 200 000 euros seulement. Or, on sait qu'il y a de nouvelles demandes. On sait que les fédérations espèrent plus pour mieux accomplir leur travail.

Le Collège, dans sa déclaration gouvernementale de 1999, avait pris des engagements: «Développement de l'autonomie des personnes âgées en favorisant les relations sociales et culturelles intergénérationnelles, les expériences d'accueil familial, les logements de type communautaire et les appartements supervisés qui permettent le maintien à domicile.»

2. Concernant la cohabitation

«Le Collège donnera son soutien total aux actions menées au niveau communal concernant la participation de tous à l'exercice de la démocratie et aux développements des quartiers, à la valorisation de la scolarité, à la lutte pour l'alphabétisation, à l'émancipation des femmes, à l'éducation à la santé, à l'amélioration de l'environnement urbain. Le Collège mènera des actions spécifiques en matière d'apprentissage du français.»

Il nous faut plus d'argent pour réaliser nos engagements.

3. En santé mentale

Un transfert de 54 000 euros a été nécessaire à l'ajustement 2003 pour couvrir le projet Ulysse relatif à la prise en charge psychologique des demandeurs d'asile. Nous soutenons ce projet, et on voudrait aussi soutenir la recherche relative aux problèmes des personnes précarisées. De plus en plus, il s'avère

que nous devons nous pencher sur les problèmes de relations entre la santé mentale et la pauvreté. Mettre l'accueil sur cette situation est devenu une priorité d'autant plus que les liens entre la santé physique, la santé mentale et tous les facteurs de bien-être comme le logement et l'emploi sont devenus une évidence. Trois exemples suffisent pour démontrer le décalage entre la demande du terrain et nos limites budgétaires qui n'arrivent pas à répondre à cette demande.

En conclusion: en 2004, le déficit de la Commission communautaire française atteindra les 7,542 millions d'euros. Ainsi deux ans après son refinancement, la Commission communautaire française est à nouveau en situation critique pour mener à bien ses politiques.

La Communauté française est pointée comme responsable des malheurs de la Commission communautaire française mais elle est loin d'en être la cause unique. Cependant, les efforts d'intervention au budget de la Communauté française demandés à la Commission communautaire française sont difficiles à assumer. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, nous voilà donc réunis aujourd'hui pour voter le dernier budget de la législature, budget proche maintenant des 300 millions d'euros, somme à la fois modeste si on la compare au budget de la Région et à la fois terriblement importante pour mener des politiques rencontrant les besoins des Bruxellois francophones en matière de santé, d'action sociale, de culture, de formation professionnelle ...

Le budget n'est pas en équilibre malgré quelques estimations de recettes qui paraissent, comme le signale la Cour des Comptes, surélevées. Il y a à craindre également, quelques reports de dépenses à un ajustement ultérieur, que j'évoquerai au cours de mon intervention.

D'où l'importance d'une affectation la plus appropriée possible et la nécessité de réfléchir à augmenter les masses budgétaires car la Commission communautaire française s'étrangle et n'a plus aujourd'hui toute la souplesse requise pour une politique cohérente et efficace.

Il est vrai que les erreurs ont débuté sous M. Hasquin: le CIVA, l'abandon de la clé de répartition 25-75.

Cette législature-ci a aussi connu ses gaffes coûteuses: une mauvaise estimation des coûts du NM, des gabegies phénoménales au niveau du patrimoine et des bâtiments, et enfin le «jetage d'argent par les fenêtres» lié au refinancement du plan Magellan.

1.a. La grande nouveauté de cette année consiste en une intervention plus que substantielle de la Commission communautaire française pour participer à l'ardoise de la RTBF et de son plan Magellan

Donc, avant même le dépôt de ce budget, on apprenait, par la presse, il y a quelques mois déjà, la décision du Collège d'investir à cette occasion 13,2 millions d'euros ... alors que, dans le même temps, on a mal aux oreilles d'entendre les ministres se lamenter en chœur sur l'impécuniosité de ladite Commission communautaire française.

Sur la forme, silence à tous les étages. Parfois, des heures de débat sont consacrées à des sommes de quelques milliers d'euros; pour le demi-milliard: rien.

Même la Cour des Comptes ne s'est pas exprimée à ce sujet, aucune information ne lui ayant été fournie. Questionné, un de

ses représentants estime qu'il semblerait que le montage financier en soit encore à des balbutiements.

On a réussi à arracher quelques bribes d'informations : Le programme justificatif évoque un crédit de 13 200 000 euros réalisé par 20 annuités de 1 060 000 euros. Mais il n'y aurait pas d'emprunt. La Commission communautaire française n'empruntera pas elle-même : ce sera sans doute une société mixte Communauté française/Commission communautaire française ou la RTBF elle-même qui réalisera cet emprunt. Un amendement aussi laconique que les informations précédentes nous est parvenu évoquant des participations dans le capital d'une société existante ou à créer ... bref on ne sait pas où on va ni comment on y va !

Je ne suis pas loin de partager l'avis de M. Lemaire qui aimerait reporter l'examen de cet amendement en commission. Le règlement de la Commission communautaire française nous le permet. Je voudrais demain entendre le ministre nous donner des précisions quant à ce bricolage de refinancement. Si les réponses n'étaient pas satisfaisantes, nous demandons le report en commission.

Certes, il est important que les efforts conjugués des Régions bruxelloise et wallonne permettent le maintien de la radiotélévision publique de l'espace francophone.

Néanmoins, le montage financier trouvé appelle quelques réactions politiques :

a) D'abord sur la clé entre Bruxellois et Wallons. La Région wallonne et la Communauté française déboursaient 26,4 millions d'euros tandis que la Commission communautaire française verserait un écot de 13,2 millions d'euros. 13 millions d'euros constituent 5% de son budget total, c'est aussi 33% de l'effort financier venant des Régions. La clé de répartition de l'effort entre Bruxellois et Wallons semble ici disproportionnée car traditionnellement, elle est de 23/77.

On constate donc une fois de plus que la Commission communautaire française quand il s'agit de recevoir ne revendique que des montants réduits à 23%. Quand il s'agit de contribuer, elle se met dans des situations différentes : remboursement des emprunts de soudure : 25% du capital de 250 millions d'euros, 33% pour la contribution régionale du plan Magellan.

b) Sur les choix qui sont faits et qui ignorent des politiques dans le cadre même de la solidarité intra-francophone.

Je me permets quand même de rappeler la question des politiques croisées menées par la Communauté française et la Région wallonne et inexistantes à la Commission communautaire française, en ce qui concerne le financement d'un fonds d'équipements des écoles techniques et professionnelles. Nous voyons malheureusement tous les conséquences pour les Bruxellois de ne pas entreprendre de dialogue avec la Communauté française pour qu'elle mène des politiques croisées avec notre Région bruxelloise : faute d'un enseignement adapté à l'offre d'emploi, les jeunes Bruxellois iront grossir les chiffres du chômage et de l'exclusion sociale.

Mais les ministres s'obstinent tandis que les écoles continuent à se délabrer ...

Vous siégez à la Commission communautaire française comme des marins échoués sur un petit îlot au lieu de vous inscrire résolument dans une dynamique de collaborations tant avec la Région (l'exemple des ACS et du NM) qu'avec la Communauté française, et pas uniquement dans une contribution disproportionnée au plan Magellan, ainsi qu'avec les autres francophones du pays. À cet égard, où en est-on des politiques intra-francophones quand on sait que même le décret promis sur la mise en place Comité francophone de Coordination des politiques sociales et de santé n'est pas en projet ? Qui bloque ? La Commission communautaire française ?

c) Enfin, nous voyons des politiques diamétralement opposées entre la Région wallonne et la Commission communautaire

française. Alors que cette dernière connaît les pires difficultés et que les prévisions ne sont guère optimistes, il me paraît important de reprendre le débat sur le remboursement du capital de l'emprunt de soudure, dont nous avons déjà remboursé un quart du capital. Laisse-t-on cela en état, continuera-t-on à procéder au remboursement de temps en temps ou pas ? Y a-t-il une cohérence réfléchie avec la Région wallonne ?

1.b. Les problèmes du non-marchand et la subsidiarité suffisante des secteurs

La non-prise en compte des besoins des secteurs suite aux accords du non-marchand se vérifie pour à peu près tous les secteurs.

Nous en sommes maintenant aux 4/5 du processus, les accords devant être appliqués à 100% dès 2005. Depuis le début, le groupe Écolo vous a mis en garde sur le côté bricolé des calculs.

Non, vous aviez la situation en main ... Mais aujourd'hui, de l'aveu même du ministre du budget, le Collège a été mal informé des conséquences définitives des accords.

Donc l'accord régional a sous-estimé les besoins réels, hélas reportés vers les caisses de la Commission communautaire française. Sur l'ampleur du désastre, vous demeurez discrets.

Jamais vous ne nous donnez un décompte des surcoûts liés à l'accord. Ils sont dilués au gré des articles budgétaires. La seule chose visible est l'embauche compensatoire qui se trouve en division 21 (administration).

Pourquoi ? Ne parlez pas de prétendus problèmes techniques ou logistiques. Du côté Commission communautaire commune on a fait ces calculs. Pourquoi pas du côté Commission communautaire française ? Est-ce que la vérité ferait trop mal ? Ne cherche-t-on pas à noyer le poisson car ce serait reconnaître que vous vous êtes « très, très, très » fortement trompés ?

Cette mauvaise négociation retombe sur les associations : les associations dites d'initiative et les secteurs « décréteurs » utilisant du personnel ACS sont particulièrement pénalisés.

C'est dommage, car, au travers de bons accords, que nous avons soutenus, cette mise en place laborieuse fragilise un faisceau d'associations important. Important en regard du travail fourni pour rencontrer les besoins des Bruxellois francophones, en regard du nombre de personnes qu'il emploie. Rappelons d'ailleurs au passage que ce secteur sert aussi à résorber les chiffres du chômage ... et dans le même temps, les ACS sont plus que jamais en situation risquée puisque les employeurs ne peuvent pas toujours les payer à concurrence des barèmes que vous avez négociés.

Les ministres n'ont comme autre réponse à des problèmes pourtant bien identifiés que de se renvoyer la balle entre le régional et les commissions communautaires sans prendre leurs responsabilités. Ici, je pointe plus particulièrement la responsabilité du ministre Tomas.

Les secteurs sont inégalement concernés par la question des ACS, M. Tomas a résolu de laisser chaque ministre se dépatouiller en fonction de ses compétences : cela pose quand même la question de la solidarité et de la collégialité de l'exécutif et aussi de la pertinence des moyens qui doivent être adaptés aux besoins ... On s'éloigne de plus en plus de cette pertinence avec cette décision de M. Tomas de faire peser sur les secteurs le prix de choix historiques dont ils ne sont pas responsables.

Les associations, elles, restent sur le carreau, à devoir faire plus avec moins, devant multiplier les démarches pour combler les déficits, utilisant une énergie de plus en plus démesurée en regard de leur objectif social ou de santé.

1.c. Le comptage des élèves

Nous avons eu une bonne nouvelle sur les moyens supplémentaires pour couvrir les frais relatifs aux élèves, moyens obtenus suite à leur comptage.

Là encore un peu de flou, pour ne pas changer.

La Cour des Comptes a signalé avoir été désignée pour arbitrer la question de la clé établie à partir du contrôle sur le comptage des élèves. Hélas, elle n'a pas reçu toutes les informations qui permettent de corroborer les chiffres annoncés par le ministre du Budget; elle manque d'un cadre de référence pour effectuer le contrôle sur la méthodologie de comptage.

Cette méthodologie, apparemment, venait d'être décidée au niveau régional bruxellois mais le ministre du budget, après avoir lâché cette information en commission, a été sollicité par les députés qui voulaient en disposer. Il a alors déclaré qu'elle n'avait pas encore été formellement adoptée au Collège. Voilà qui n'est pas tout à fait sérieux et je demande officiellement que nous soyons informés, dans les meilleurs délais, du contenu de cette méthodologie et des conséquences budgétaires non seulement pour 2004 mais aussi pour les rattrapages des années antérieures et ce depuis 1999 selon la Cour, 2002, selon M. Hutchinson. Il faudrait avoir un éclairage sur cette différence.

1.d. La question des bâtiments

1. Le bâtiment du greffe de l'Assemblée

Dernièrement, vous sembliez avoir donné votre accord à la construction d'un bâtiment à côté du Parlement bruxellois en vue d'y accueillir les services de l'Assemblée de la Commission communautaire française. L'argent nécessaire devait être trouvé sur l'emprunt de soudure.

Vu les nouveaux cadeaux à la Communauté française, on peut penser que la piste est fermée maintenant. Mais quoi alors? Je ne suis pas une fanatique de la construction de bâtiments alors que les priorités sociales sont toujours plus présentes mais je rappelle que les services sont dans un immeuble avec un bail qui se terminera d'ici trois ans d'une part, que la Commission communautaire française est propriétaire d'un terrain et de parkings construits sous ce terrain depuis des années sans être valorisés, d'autre part.

Il faut trouver une solution à cet épineux et complexe problème. Et je n'entends que l'assourdissant écho des atermoiements.

2. Le bâtiment Bd de Waterloo

845 000 euros est le montant de la somme que la Commission communautaire française a été condamnée à payer, à cause d'un renon trop tardif. Une connerie de plus au tableau de chasse. La cerise sur le gâteau c'est que l'on n'est pas encore sortis de l'auberge: la sortie locative n'est pas clôturée. On attend toujours le rapport de l'expert quant au montant des travaux à réaliser pour la remise en état des lieux. Deux ans après le déménagement, cela manque de sérieux! Et cela va encore occasionner un report de charges pour le Collège nouvelle mouture d'après les élections.

2. Secteurs de la santé, de l'action sociale, des personnes handicapées

2.a. Je voudrais évoquer la réflexion sur le secteur de l'ambulatoire

Quelques éléments cadrant la réflexion :

a. Le secteur de l'ambulatoire est né il y a une trentaine d'années, porteur d'une approche alternative. Peu à peu, et la création de la Région n'est pas étrangère à ce phénomène, ce secteur a bénéficié d'un cadre légal et de mécanismes de subventionnement. Aujourd'hui, ce secteur se pose la question de son avenir, son orientation politique, ses modes d'organisation, ses spécificités.

b. Par ailleurs, les politiques de santé et d'action sociale sont majoritairement entre les mains du pouvoir fédéral via l'INAMI, via les textes légaux sur les CPAS via, le système de pensions ... Les Communautés (et par ailleurs les Régions et les commissions communautaires) ont entre les mains des missions d'aide aux personnes et de santé. À Bruxelles, le secteur ambulatoire *stricto sensu* santé regroupe les Services de santé mentale, les maisons médicales, les services actifs en toxicomanie ... qui sont entre les mains du ministre Gosuin. Le découpage des compétences a prévu que le secteur des plannings familiaux soit entre les mains du ministre Hutchinson.

c. Des besoins et des demandes émanent aussi des Bruxellois, au demeurant habitant une ville bilingue et multiculturelle et faisant appel parfois, dans leurs demandes multiples, à des services mono- ou bi-communautaires, voire à des services émanant de la Région ou de la Communauté.

d. Enfin, la mise en place d'une politique de santé publique se doit d'élargir la réflexion à des structures sociales concernées par des questions sanitaires, telles que les services sociaux ou les CPAS.

Annoncée depuis des lustres, l'idée d'un décret sur l'ambulatoire progresse : des acteurs de terrain se sont rencontrés afin de vouloir rendre cohérents les différents décrets qui régissent ce secteur de l'ambulatoire, dans le cadre d'une redéfinition de la politique de santé en Région bruxelloise. Les journées de novembre ont permis d'aborder des questions, notamment autour de la question de l'accueil, de l'évaluation, de la transversalité.

Le travail continue mais je crains que ce ne soit que sur une roue étant donné que le ministre Hutchinson semble se retirer du processus.

Domage que la nécessaire transversalité qui devrait présider à la mise en place de politiques ambitieuses ait, peu après le départ, un coup dans l'aile.

Mais cela n'est que le reflet du manque de collégialité de ministres englués dans d'autres logiques.

2.b. La pérennisation des projets

Je lis votre volonté d'affecter les moyens vers le cadre structurel agréé, afin de pérenniser les projets et d'éviter la dispersion dans le cadre d'un budget étroit.

Vous le savez très bien, tous les projets n'entrent pas dans le cadre d'un décret. Et c'est normal. Le décret institutionnalise, cela prend du temps. Pendant ce temps-là, de nouveaux problèmes émergent et des associations dites d'initiative tentent d'y remédier.

Elles forment donc la cavalerie légère, nécessaire pour faire face le plus rapidement possible aux problèmes qui évoluent sans cesse.

Toutes ne rentreraient pas dans un décret étant donné leur caractère très spécifique.

Mon groupe a déposé une proposition de décret qui permet de subsidier de façon pluriannuelle les projets qui doivent actuellement chaque année s'inscrire dans une démarche de demande qui ne permet pas une visée à long terme et qui fragilise les équipes; mais faute d'avoir compris que cela ne vous coûterait quasiment pas plus, ou parce que la proposition venait d'un parti de l'opposition, vous avez jugé bon de la faire refuser par vos parlementaires de la majorité gardant la pérennité pour quelques nantis et créant de ce fait un associatif à deux vitesses.

2.c. *Articles spécifiques dans la division santé*

Les maisons médicales sont obligées, selon l'arrêté du décret qui a suivi les accords du non-marchand d'engager un travailleur en santé communautaire mi-temps alors qu'on continue à n'en subventionner qu'un tiers temps (petite avancée puisque avant le subside couvrait un 0,2 ETP). Voilà qui fragilise encore un secteur qui est pourtant très important en terme d'accès à la santé d'un nombre important de Bruxellois, notamment parmi les plus précarisés.

Le secteur des soins palliatifs se voit fortement sanctionné pour l'année 2004, passant de 800 000 à 685 000 euros alors même que la Commission communautaire commune fait une démarche inverse. Vous avouerez qu'il y a là un manque de cohérence entre deux assemblées de la même Région et qui, de surcroît, ont le même ministre de la Santé, lequel au demeurant, concède qu'il y a une demande croissante du patient de recevoir des soins palliatifs à domicile.

Le fédéral ne joue sans doute pas assez son rôle en la matière mais quelles sont les démarches entreprises vers ce niveau de pouvoir afin qu'il assume des responsabilités qui sont les siennes?

2.d. *Cohésion sociale*

Les programmes intégration-cohabitation souffrent encore de difficultés financières, ce n'est pas la première fois que les écologistes le dénoncent.

Leurs subsides servent à payer notamment l'ONSS qui majore les montants en cas de retard, le précompte professionnel, les charges locatives, les salaires, le fonctionnement ...

Quel est le mécanisme? Il faut introduire pour l'année X un dossier en septembre X-1. Le dossier est traité assez vite par la commune et puis après par la Commission communautaire française mais seulement en juillet de l'année X.

Si tout se passe bien, l'association reçoit 80% de la somme en novembre de l'année X.

Entre-temps, elle contracte des emprunts auprès de banques, débourse pour les intérêts, s'engue dans le cercle vicieux de l'endettement.

Nous attendons de le voir enfin, ce décret sur l'action communautaire de quartier, renommée la cohésion sociale qui prend des allures d'Arlésienne à force de ne pas se montrer. Le ministre insistait l'année passée sur la nécessité de soutenir les projets qui visent une coexistence harmonieuse de tous les Bruxellois, après une dizaine d'années d'existence des programmes de cohabitation-intégration. Je ne comprends pas pourquoi, outre un budget aux communes en croissance de 400 000 euros, vous n'avancez pas plus vite sur ce décret.

Par ailleurs, nous n'avons jamais vu la moindre évaluation qualitative des politiques inscrites dans le cadre de la cohabita-

tion-intégration, ni même le moindre débat, ce qui me semblait pourtant un minimum pour avancer dans la voie d'un nouveau décret, tout en permettant d'argumenter contre certains propos désastreux que nous avons entendus émanant de l'un ou l'autre éminent représentant de la droite en mal de musculation médiatique.

2.e. *Politique des sans-abri*

En ce qui concerne les maisons d'accueil et la politique mise en place en faveur des personnes sans domicile fixe ou sans abri, le budget intègre le supplément non-marchand et une petite progression vers le subventionnement à 100% des normes d'encadrement pour les maisons d'accueil.

Un budget est prévu par le CASU, dans l'attente de la mise en place du centre de référence: le protocole a été signé par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, pas par les Flamands. Qu'est-ce qui coince du côté flamand? On vous a donné, je suppose, les raisons qui expliquent ce retard.

Enfin, d'autres vont de l'avant puisqu'il y a peu on a vu circuler une invitation du CPAS de Bruxelles, à l'inauguration du centre de référence dans le bâtiment du CASU.

2.f. *Aides aux familles*

Le secteur des aides aux familles a connu l'année passée de grosses difficultés se traduisant par des actions qui ont abouti à un accord: quels sont les termes de l'accord? L'augmentation budgétaire inscrite au budget sera-t-elle suffisante?

Les services perçoivent-ils encore un financement plafonné à une ancienneté moyenne des travailleurs établie à dix ans?

Ce système est dangereux: les années passant, l'ancienneté moyenne du personnel augmente d'autant que les accords du non-marchand prévoient de prendre en compte les années prestées dans d'autres secteurs du non-marchand; vous l'aurez compris, les dix ans sont dépassés dans les faits.

Le problème ira vraisemblablement croissant et pèsera sur le seul dos des services. Or, ils se trouvent dans une situation financière difficile et pourraient être tentés, à cause de ce plafonnement de l'ancienneté dans la subsidiation, de n'engager que du personnel très jeune, voire de se séparer de leur personnel plus âgé. Cela conduirait à d'autres drames sociaux en même temps qu'à une perte de savoir-faire et d'expertise bien nécessaires pour ce métier.

2.g. *Le décret pour les personnes âgées*

Nous attendons aussi, tel Godot, le décret relatif à l'hébergement, aux soins et aux services à l'égard des personnes âgées. Ce décret correspondra à un besoin criant. Nous vous demandons de veiller à ce qu'il dépasse le cadre institutionnel et fasse des ponts avec la Commission communautaire commune. Par ailleurs, j'espère que l'on ne se limitera pas à la question de l'hébergement en institution mais que le décret intégrera l'approche intergénérationnelle, participative et le travail communautaire pouvant restimuler l'entraide locale et valoriser la mémoire vivante et l'expérience des aînés.

Enfin, j'espère ne pas le recevoir trois semaines avant la fin des travaux, ce qui empêcherait le travail parlementaire dans de bonnes conditions. Je veux, sur cette question-là, que nous puissions avoir des auditions. Donc si vous le prévoyez pour cette

législature, proposez-le nous dans des délais sérieux. L'enjeu est de taille et nécessite autre chose qu'une consigne de parti.

2. h. Personnes handicapées

Je vais terminer par évoquer la politique des personnes handicapées; excusez du peu, il s'agit d'à peu près le tiers du budget global de la Commission communautaire française.

Comment ose-t-on, pour un budget de plus de 3,5 milliards d'anciens francs, remettre aux parlementaires des documents budgétaires alignant quelques chiffres lapidaires et sobres sans la moindre explication ?

Les 10 lignes dans l'exposé général du Collège pour commenter la politique en matière de personnes handicapées et l'affectation de plus de 3,5 milliards sont aussi assez significatives.

Le budget connaît une croissance de 14 % mais cette croissance servira à couvrir les accords du non-marchand et les soldes du passé. Pas de réjouissance hâtive donc. En ce qui concerne le rattrapage des soldes du passé, il est clair que nous nous trouvons dans une situation intenable pour quelques institutions et, à ce sujet, je voudrais savoir avec précision, et que cela soit acté, si jusque 2000, on en est arrivé à un rattrapage total et où l'on en est pour les années 2001 et 2002.

Le ministre s'est d'ailleurs longuement dédouané de ces soldes du passé, il y a un an et demi, en commission. Non, les retards ne lui sont pas imputables. C'est la faute de l'administration accusée «de dysfonctionnement, de manque de transparence, avec un personnel peu formé et peu motivé, laissant le ministre privé de toute visibilité sur l'utilisation du budget et le laissant bien démuni au moment d'apprécier les prévisions budgétaires qui lui sont soumises» comme le ministre se plaisait à le dire en commission.

Des audits sont réalisés mais la restauration de l'administration paraît lente, le ministre signalant lui-même des tâches d'encodage confiées à une firme privée alors qu'elles auraient dû être faites par l'administration : il n'est pas acceptable d'entendre d'un côté le ministre dire que c'est la faute de l'administration et de l'autre côté d'assister à de si lents progrès. Enfin, il est piquant de constater que le ministre critique son administration mais a voulu soumettre aux députés un projet de décret modifiant le décret du 4 mars 1999 donnant une habilitation démesurée au Collège et donc à ses services.

Enfin, je pense que le ministre a choisi sa tactique : taper sans cesse sur l'administration. Cela dit, je ne voudrais pas que l'on prenne pour argent comptant cette diabolisation car j'entends çà et là dans le secteur quelques plaintes et critiques négatives; mais ce n'est pas nécessairement l'administration qui est en cause mais plutôt le cabinet du ministre qui prend des décisions un peu bizarres.

Ce dernier nous donne des informations pas toujours très justes en commission. Des exemples ? À la question relative aux services d'accompagnement, le ministre dit qu'il a été procédé à la régularisation des soldes. Cette information est démentie dans le secteur : on en est resté au second semestre de 2000. Il est vrai qu'en ce qui concerne la liquidation des soldes, il faut attendre l'accord pour tous les services permettant un accord global.

Le ministre déclare encore ne pas avoir reçu le cadastre des emplois ACS: or les services ont été interrogés par l'administration sur le nombre et le type d'ACS et les chiffres ont été transmis: les surcoûts sont donc calculables.

Autre question: un nouveau logiciel va implémenter le cadastre de l'emploi pour déterminer les avances au franc près. Ce logiciel qui n'est pas encore prêt doit être opérationnel le 1^{er} janvier prochain. Le secteur est inquiet car il n'y aura pas de

période d'adaptation. Que se passe-t-il si une erreur survient, ce qui arrive très souvent en cas de nouveau logiciel ?

Quant à la situation financière globale, sans projection pluriannuelle, sans production de comptes, elle n'est pas rassurante.

Un exemple relevant ? L'ajustement de 2003 est plus élevé que le budget 2004: la liquidation des soldes n'explique peut-être pas entièrement cela et nous sommes plusieurs à craindre un budget trop étriqué, obligeant à un solide ajustement après les élections régionales.

On continue à foncer dans la logique coûteuse du décret de 1999. Le décret, dans sa volonté de créer des centres de jour et des centres d'hébergement, notamment, avec la création de nouvelles normes d'encadrement et architecturales avec au passage les accords du NM, est long à lettre en œuvre ... Outre cet aspect, il manque une analyse des besoins des personnes handicapées dans la population bruxelloise. A-t-on ouvert une place de plus ? Comment évoluent les besoins des personnes handicapées ?

Les services d'accompagnement aujourd'hui bénéficient d'un nouvel arrêté pour l'exercice de leurs missions complémentaires, mais a-t-on prévu une réponse suffisamment appropriée au fait que ces services fonctionnent avec des ACS ? Ces services ont une importance essentielle, permettant à des personnes handicapées moyennant un accompagnement, soit de s'intégrer dans la société, soit de pouvoir libérer des places en institution, rencontrant ainsi la demande de personnes en attente de placement.

Autre problème également, l'Irsa connaît quelques difficultés liées au fait que l'institution accueille 300 enfants: plus précisément 130 en internat et 170 en semi-internat. La situation réelle fait que l'institution demande l'agrément pour 90 CHE (centres d'hébergement) et 210 + 90 (à cause de la double inscription) en CJES (centres de jour pour enfants scolarisés). Il s'agit d'un glissement avantageux pour la Commission communautaire française dans le sens où la place CHE coûte plus cher et qu'il y a une demande moindre.

Le ministre se retranche derrière l'argument de la prise en charge par le transport scolaire mais cet argument, selon le secteur, ne tient pas et des chiffres précis ont d'ailleurs été communiqués au cabinet du ministre.

Dans le même temps et toujours dans la même enveloppe, l'institution demande un agrément pour deux places pour personnes polyhandicapées (sourdes et aveugles), demande datant de 1998.

La situation est grave pour l'Irsa. Pourquoi laisser cette institution avec cette épée de Damoclès sur la tête ? D'ici un mois, ce sont 40 enfants qui se verront refuser l'accès au CJES et 10 adultes au CHA et au CJA, alors que l'on se trouve dans la même enveloppe financière.

Pour les associations Tropiques et Bastide, il est question non de diminuer le nombre de places agréées mais de modifier le type de prise en charge.

Un recours en urgence a été introduit par les trois institutions. Le délai pour le jugement (45 jours) est dépassé mais l'auditeur a remis un avis donnant raison aux institutions.

Mais du côté du Collège pas de nouvelle. Pourquoi le point n'a-t-il pas été abordé lors de la réunion du Collège du 20 novembre, avant le vote du budget ?

En ce qui concerne le projet des maisons Condorcet, le ministre Draps s'est exprimé publiquement hier à l'occasion du colloque sur l'autisme. Il a promis un agrément pour 15 places. Est-ce un accord du Collège ou bien une décision unilatérale du ministre ? Comment cela apparaîtra-t-il dans le budget 2004 ? Qu'en est-il de la nécessaire dérogation au moratoire qui gèle le secteur ?

Je termine ici mon intervention sur ce budget fou et flou, tant pour ses aspects généraux que pour les aspects spécifiques que je viens de relever.

Ma collègue A.-F. Theunissen continuera le travail pour la formation professionnelle, les classes moyennes et la culture.

En ce qui concerne le sport, mon collègue Bernard Ide interpellera le ministre Ducarme au Conseil régional bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs Écolo.*)

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, mon intervention sera assez brève et sera complétée par celle de M. Philippe Smits.

À la vue des chiffres budgétaires de la Commission communautaire française, il ne fait aucun doute que notre institution connaît une situation financière critique. Néanmoins, Mme la présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, il m'apparaît que notre Collège a le souci d'œuvrer afin de surmonter cette épreuve le plus rapidement et le plus harmonieusement possible.

Dans le climat de rigueur budgétaire qui s'impose à nous aujourd'hui, je voudrais remercier les Membres du Collège d'avoir entrepris des efforts à cet égard. J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'il faudra continuer dans cette voie et redoubler de vigilance dans les années à venir afin d'assurer la pérennité de nos politiques et la santé financière de notre institution.

Malgré les difficultés que connaît actuellement la Commission communautaire française, je me réjouis de constater que les Membres du Collège ne baissent pas les bras et continuent à poursuivre leurs politiques respectives afin d'assurer le bien-être de nos concitoyens.

Sur demande expresse du Collège, chacun de ses membres a consenti des concessions budgétaires importantes dans son domaine de compétences afin de ne pas aggraver la situation, initiative que j'approuve pleinement.

À présent, je vous propose, dans l'optique d'une réflexion rationnelle, de faire le bilan des défis qui s'imposent à nous tous, défis du point de vue financier.

Bornons-nous à une démarche pragmatique et systématique des problématiques qui demeurent en suspens afin d'y trouver des solutions adéquates et adaptées pour avancer de façon constructive.

Je me limiterai ici aux enjeux qui me paraissent essentiels dans le contexte politique actuel de notre institution.

Comment ne pas commencer par les implications budgétaires suscitées par le plan Magellan en vue du refinancement de la RTBF, refinancement qui serait assuré entre autres par notre institution par le biais du non-remboursement de l'emprunt de soudure pour les années 2003 et 2004 ?

Je m'interroge sérieusement quant au fondement de l'intervention de la Commission communautaire française pour cette matière et sur l'effort budgétaire qui lui est demandé. Bien que le membre du Collège chargé du Budget nous ait assuré en commission que l'intervention de notre institution servirait exclusivement au financement des investissements de la RTBF, l'on peut se poser la question de savoir si c'est vraiment à notre institution de prendre en charge ce type de refinancement. En réalité, ce type d'intervention est un nouveau refinancement déguisé — très peu déguisé d'ailleurs — au profit de la Communauté française. Dans un esprit de construction de l'espace francophone et de solidarité entre la Wallonie et Bruxelles, nous pouvons comprendre et même accepter pleinement ce refinancement.

Inutile de vous rappeler que quantité de postes budgétaires de la Commission communautaire française sont en souffrance

faute de moyens financiers suffisants. Il en découle que plusieurs postes budgétaires émanant directement des compétences de la Commission communautaire française se voient, à l'heure actuelle, relégués au second plan alors que le poste relatif au plan Magellan, que je qualifierai ici d'«hybride», jouit d'une dotation budgétaire conséquente avec effet immédiat.

Dès lors, je souhaiterais savoir si le Collège s'est assuré que la Région wallonne et la Communauté française ont un engagement budgétaire similaire à celui de la Commission communautaire française ou si elles se sont limitées à garantir des emprunts. Si tel devait être le cas — c'est-à-dire uniquement des garanties d'emprunt —, vous me permettriez d'émettre quelques doutes quant à la logique budgétaire menée par le Collège, sauf si, dans pareille situation, nous ferions la même chose, à savoir nous limiter à garantir des emprunts.

La dernière interrogation concernant le refinancement de la RTBF consiste à savoir s'il est vraiment nécessaire que l'intervention ait un caractère communautaire plutôt que régional.

Les arguments avancés par le Collège pour justifier sa décision étaient la garantie de la préservation du caractère francophone de l'opération, d'une part, et le souci d'écarter une situation qui impliquerait une compensation trop généreuse au profit de la VRT, d'autre part. Le membre du Collège en charge du Budget de la Commission communautaire française a cité la clé de répartition de 58 % du côté francophone et de 42 % du côté néerlandophone. J'ai constaté avec plaisir que ce même membre du Collège a veillé à retirer du rapport cette clé qui peut être qualifiée de ridicule dans le contexte bruxellois.

Il est important de souligner qu'il faut raison garder. D'une part, 90 % des Bruxellois sont francophones; c'est donc, dans ce genre de matière clairement une clef de 90/10 qui constitue le rapport normal dans la répartition des moyens financiers à Bruxelles pour ce qui concerne les matières communautaires. J'invite donc tous les francophones de notre Région à défendre cette clef.

Par ailleurs, la RTBF permet de glaner toute une activité économique importante. Les aides régionales en matière économique en région bruxelloise n'ont, jusqu'à présent, pas de sexe linguistique. Sachant que la RTBF assure un développement économique à tout un secteur et même si le caractère francophone de la RTBF est total, et doit le rester bien entendu, je ne comprend pas pourquoi, à un moment donné, dans ce type de dossier, et dans le cas présent, on donne une appartenance ou un sexe linguistique à ce type d'aide financière.

Enfin, avant d'aborder un deuxième volet, je tiens à insister sur la nécessité d'étudier les effets de synergie entre la RTBF et Télé-Bruxelles. Si le plan Magellan doit être discuté au Parlement de la Communauté française — et c'est bien normal ainsi, c'est bien la Communauté française qui en a la compétence —, je me dois de souligner, qu'à sa connaissance, aucune synergie n'est proposée entre la RTBF et Télé-Bruxelles. Or, l'importance des budgets, dans le cadre du budget 2004, destinés à l'audiovisuel, doit nous pousser à cette recherche de synergie.

Pour clore ce premier point et pour éviter toute ambiguïté, comme j'en ai fait état dans les débats précédents concernant la RTBF, nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de cette opération de refinancement de la Communauté française, mais nous exprimons un malaise par rapport au plan concernant la méthode.

Après ce premier point, j'aborde le volet du non-marchand. Vous n'ignorez pas que nombre d'erreurs — et les orateurs précédents l'ont souligné — ont été commises et que nous en faisons aujourd'hui les frais.

Force est de constater que l'impact du non-marchand a été fortement sous-évalué à l'époque des négociations, une négligence regrettable qui creuse le déficit budgétaire de notre institution un peu plus chaque jour, eu égard au surcoût qu'il engendre.

Malgré tout, je tiens à souligner que l'opportunité de l'accord n'est pas à ce jour remise en cause. En effet, de nombreuses carences qualifiées d'urgentes avaient été identifiées dans ce secteur et notre concours en la matière a permis d'y remédier de façon tout à fait appréciable.

En revanche, ce qui mérite d'être critiqué à ce stade, ce sont les dépenses récurrentes liées à l'accord, dépenses qui semblent incontrôlables et qui pèsent extrêmement lourd sur le budget de l'institution.

Mais d'après le Collège, et nous l'avons bien enregistré, nous en arrivons au bout tout doucement. Nous espérons donc qu'il en soit bien ainsi.

Le troisième volet que je souhaite aborder est celui de l'enseignement et plus particulièrement notre complexe hérité de la scission du Brabant, j'ai nommé le CERIA.

Même si, dans le climat actuel de rigueur budgétaire, un réel effort a été entrepris, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que la rénovation du site aura en tout et pour tout coûté près d'un milliard de nos anciens francs à notre institution. Une somme que je qualifierais d'exorbitante en comparaison avec les dépenses faites pour l'ensemble des étudiants de la Communauté française.

Dès lors, je pose la question : peut-on encore se permettre des dépenses aussi importantes si nous voulons assurer la pérennité de notre institution ? Ne vous y méprenez pas, je ne mets pas en doute les besoins budgétaires que nécessitait la rénovation du site mais je me demande seulement si l'ampleur des moyens mis à disposition était vraiment justifiée sachant de surcroît que nous n'avons financièrement pas été capables de suivre les initiatives de la Région wallonne vis-à-vis de l'enseignement technique et professionnel.

Enfin, le quatrième volet est celui de la santé.

Il s'avère que plusieurs postes budgétaires dans le budget Santé ne sont pas exclusivement de la compétence de la Commission communautaire française. Je fais allusion ici aux soins palliatifs et aux centres de coordination ainsi que les soins et services à domicile.

Étant malheureusement dans l'impossibilité de développer une réelle politique pour ces deux matières fondamentales faute de moyens suffisants, il est impératif que la Commission communautaire française se fasse relayer le plus rapidement possible par le fédéral. Le refinancement par l'INAMI du secteur des soins palliatifs en milieu hospitalier et à domicile est capital afin de soulager les familles concernées et prévenir toute discrimination entre malades.

Du reste, je souligne l'avancée considérable faite en matière de santé grâce aux Assises de l'ambulatorie bruxellois. L'objectif de cet événement unique est le développement progressif d'une synergie et d'une harmonisation des secteurs de la santé relevant des compétences de la Commission communautaire française.

Cette occasion a permis de mettre en exergue plusieurs pistes touchant le domaine de la santé bruxelloise mais à charge des gouvernements à venir de les réaliser.

D'autres volets devraient être abordés, et M. Smits le fera. L'ambition de mon intervention n'est pas d'être exhaustive, mais de mettre en évidence ce qui m'apparaît être le principal dans le contexte politique actuel.

Je terminerai en soulignant que mon intervention peut apparaître proche de celle d'un opposant.

En réalité, le contexte financier de l'institution rend la tâche budgétaire du Collège complexe et pratiquement irréalisable. Le budget déposé s'inscrit dans l'esprit de l'accord de majorité. Mais les critiques mettent en évidence, d'une part, le problème fondamental du financement de l'institution, et, d'autre part,

l'absolue nécessité de simplifier les institutions francophones de notre État. Autrement dit, la question est de savoir si la Commission communautaire française ne doit pas réintégrer la Communauté française. Pour ma part, la réponse est clairement affirmative. En tout cas, pour la prochaine législature, il faudra qu'entre francophones, ces questions financières et institutionnelles soient débattues et obtiennent une réponse qui puisse garantir la pérennité de nos politiques et la capacité d'initier de nouveaux projets qui puissent répondre aux nouveaux besoins. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, messieurs les membres du Collège, chers collègues, avant tout, j'aimerais présenter les excuses des nombreux collaborateurs de ma formation politique qui s'étaient ingéniés à se préparer une série de notes concernant cet exercice budgétaire annuel. J'ai décidé de ne pas trop en tenir compte, car je vous avoue que je fatigue. Sans doute est-ce le poids des responsabilités, de l'âge, mais c'est aussi lié à cette indélicatesse, à ce manque de respect, à ce mépris pour notre Assemblée dont vous vous rendez responsables aujourd'hui en nous imposant — j'y reviendrai —, sans la moindre concertation préalable ou discussion de fond importante, un investissement considérable dans le cadre du plan Magellan.

Je souris d'ailleurs en entendant notre frère Romdhani, notre rapporteur attitré qui, dans l'exposé de son rapport, nous faisait songer à ce général allemand, que l'on voit dans la Grande Vadrouille et qui hurle « Alarme, alarme, alarme », lorsqu'il dit « On n'a plus de sous ». Et je songeais encore à ce même général — et je me mets dans sa peau — qui répond à un certain moment à de Funès et à Bourvil : « De moi vous osez vous foutre ». Je ne sais pas si vous vous rappelez cette phrase, mais c'est en tout cas celle que je vous adresse.

De qui se moque-t-on dans la mesure où, pendant des années, dans la situation qui est la nôtre et parfois avec l'aide des collègues de la majorité, nous nous sommes ingéniés — c'était d'ailleurs notre devoir à faire le nécessaire — pour attirer l'attention sur tel ou tel secteur de la vie politique ...

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Où est cette Assemblée que nous méprisons, M. Lemaire ? Je ne la vois pas beaucoup représentée ?

M. Michel Lemaire. — Si elle n'est pas très représentée, mon groupe n'est pas suspect. On peut faire un relevé des présences en commission et en séance plénière. À mon avis, proportionnellement, nous devons être les premiers.

À un certain moment, les gens en ont assez et je comprends très bien qu'ils ne soient pas là, à part Mme Fraiteur qui va nous rejoindre bientôt et va vous asséner quelques vérités dont elle a le secret. Vous êtes là aujourd'hui, mais on verra si vous serez encore là demain !

Donc, on en a plus qu'assez ...

M. Éric Tomas, ministre-président du Collège. — Je vais l'acter !

M. Michel Lemaire. — Nos états d'âme ne vous intéressent pas. Ne me forcez pas à prendre avec vous, pour qui j'ai plutôt de la sympathie, le ton que généralement j'aime employer vis-à-vis de M. Ducarme. Je m'étonne d'ailleurs de ne pas le voir ici parce qu'il est quand même l'auteur, l'apériteur, le gestionnaire d'une dépense une fois de plus. Je crois d'ailleurs que M. de Patoul qui

fait partie de la majorité n'a pas dit autre chose en parlant du financement de la RTBF.

(Mme Béatrice Fraiteur entre dans la salle).

M. Éric Tomas, ministre-président du Collège. — C'est justement de vous que l'on parle !

M. Michel Lemaire. — Nous sommes choqués de l'inanité de nos efforts, et c'est bien sûr à vous, au Président du Collège, que je m'adresse. Car d'année en année, nous avons demandé de faire des efforts sur telle ou telle matière. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas eu ; — je pense notamment à l'accord du non-marchand —, mais nous avons souvent entendu dire, quand nous demandons des moyens supplémentaires, que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, qu'on ne peut pas faire saigner une pierre, que nous n'avons pas de moyens financiers, et aujourd'hui, en deux coups de cuiller à pot, on nous impose une dépense qui va représenter un débours équivalent à 40 millions de francs, soit 1 060 000 euros par an pendant vingt ans. Si je compte bien, on ne sera donc pas loin du milliard de francs belges, sans la moindre explication !

Je voudrais vous rappeler tout le travail qui a été fait dès le moment où l'on a appris qu'il y avait une tentative de dépeçage, — qui est aujourd'hui bien plus qu'une tentative — de Bruxelles-Capitale. Je rappelle la pétition que vous avez signée. Il y en a un qui n'a pas signé — je ne sais plus lequel — je crois que c'est vous, M. Hutchinson. La plupart des excellences de ce Gouvernement l'ont signée — et même deux ministres flamands —, pour dire que c'était un scandale et que l'on n'allait pas laisser faire cela. On a demandé de voir M. Miller, ancien ministre de l'Audiovisuel. Il nous a répondu qu'il n'avait pas ces compétences-là mais qu'il viendrait quand même. Il n'est jamais venu.

Je rappelle que le même M. Miller avait fait des promesses extraordinaires à Télé-Bruxelles, que l'on évoquera tout à l'heure. M. Miller est parti. Était-ce une bonne nouvelle ? Tout dépend évidemment de l'identité de son remplaçant. Je vous laisse juge ! M. Ducarme est arrivé. Il nous a dit : je prête serment et demain matin, ou dans les prochaines heures — vous pouvez le demander à Mme Theunissen qui est présidente de la Commission — je viendrai vous expliquer le comment et le pourquoi de cette opération. On attend toujours M. Ducarme qui nous a dit — le fait qu'il nous l'ait dit n'est pas du tout pour nous une preuve de véracité — qu'il viendrait le 17 décembre, quand les carottes seront cuites puisque nous serons alors en pleine discussion budgétaire au Conseil régional bruxellois.

Messieurs les membres du Collège, je trouve cela complètement lamentable. Je n'ignore pas que dans notre pays si compliqué, on fait souvent de la tuyauterie. Je ne suis pas animé par des sentiments localistes ou régionalistes. Je peux comprendre la nécessité de la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie au sein de la Communauté française. Il n'en reste pas moins que vous n'avez pas été foutus de nous donner des explications. Or, il ressort des informations que nous arrivons à glaner de-ci de là que toute une série de services bruxellois sont peut-être condamnés à disparaître : Bruxelles-Capitale, des émissions culturelles, le service des sports dont les émissions, voire l'ensemble de l'infrastructure sportive, devraient être déplacées à Charleroi.

Je répète une fois encore qu'à Charleroi, qui paie décide, tandis qu'à Bruxelles, qui paie donne. Telle est la situation et nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge. En effet, dans un contexte plus large, j'ai entendu plusieurs responsables culturels se plaindre de l'évolution des choses.

Nous constatons donc un mépris total de votre part. Lors de nos discussions antérieures, en réponse à chacune de nos demandes, vous évoquiez l'incapacité d'y donner suite.

Par ailleurs, imaginez notre indignation et notre stupeur lorsque nous avons cru comprendre que la Commission commu-

nautaire française compte à nouveau faire de l'immobilier. C'est extraordinaire ! On nous propose un amendement visant à nous mettre d'accord pour participer à une société immobilière à créer. Voilà que la Commission communautaire française va se « remettre » dans les briques !

Car il est bien question d'investissements immobiliers et cela, sans que l'on ait pu en débattre, d'où notre indignation. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en discuter à l'avenir, peut-être essaiera-t-on de concrétiser de manière un peu procédurière — mais que j'apprécie — la suggestion évoquée par Mme Braeckman selon laquelle à défaut de débat, nous avons la possibilité légale de faire reporter la décision et donc d'avoir le grand plaisir de nous retrouver une fois de plus dans cette assemblée gruyère avant Noël, que je vous souhaite joyeux.

Sans chercher à faire de la peine à M. de Patoul, je rappelle quand même que notre Assemblée figure dans le « Guinness Livre » — vous remarquerez que je n'ai pas dit Guinness Book car nous sommes ici dans une assemblée francophone, n'est-ce pas ? — comme étant l'assemblée la plus mauvaise gestionnaire immobilière de tout l'Ouest puisque, dans le passé, elle a permis à un investisseur qui lui vendait un immeuble d'obtenir un rendement à nul autre pareil. Dans un autre cas, l'Assemblée a permis à un propriétaire d'empocher plusieurs dizaines de millions à la suite d'erreurs de gestion. Et voilà que la Commission communautaire française compte refaire de l'immobilier ! Je vous invite, bien sûr, à la plus grande prudence. Je veux bien, sans rémunération supplémentaire, vous donner l'un ou l'autre conseil pour éviter que notre Assemblée soit à nouveau l'objet de la risée générale.

Indépendamment de l'intervention de Mme Fraiteur, je voudrais rendre hommage aussi à M. Grimberghs qui revient sans cesse, parmi ses nombreux autres dadas, sur toute une série de politiques pour lesquelles il a parfois obtenu une suite. Nous avons évoqué le financement de l'institution, il y a deux ans, mais depuis, « Alarme », comme dit notre frère, Mahfoudh Romdhani.

La politique des handicapés, qui a été longuement évoquée par Mme Braeckman, représente un budget très important. Certes, il y a eu des problèmes de gestion mais en dépit des efforts du Collège, nous sommes, là aussi, confrontés à un problème de financement.

Il en est de même pour les accords du non-marchand, même si les coûts en ont été mal évalués, ainsi que pour la problématique des ACS, sans parler d'autres domaines peu évoqués aujourd'hui, comme le tourisme et le sport.

Je me rappelle encore les incantations de certains collègues du gouvernement affirmant qu'il était impossible de dépenser un centime de plus. Ils nous accusaient de démagogie parce que nous osions réclamer des moyens supplémentaires. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater l'évolution budgétaire à la suite de négociations auxquelles nous n'avons pas participé et à propos desquelles nous n'avons pas reçu d'informations. Nous nous interrogeons donc. Nous avons encore des amis dans d'autres assemblées et nous tentons d'être tenus au courant des intentions, notamment concernant le plan Magellan. Nous savons qu'il est question d'une société immobilière Magellan. Il paraît que l'on construira des « trucs » énormes à Liège. Je n'en sais pas plus et si quelqu'un devait en savoir davantage, il serait gentil de m'en informer.

Sans doute devrais-je m'arrêter là, sans entrer davantage dans les détails, comme vous l'avez fait assez remarquablement, madame Braeckman. Sans doute est-ce dû à la différence d'âge : vous y croyez encore mais moi, en tout cas aujourd'hui, je suis fort désabusé.

Je me permettrai néanmoins une réflexion sur la situation de Télé-Bruxelles. Nous avons déposé un amendement qui augmente légèrement la dotation de Télé-Bruxelles et je voudrais m'en expliquer, sans chercher à faire du parallélisme

entre la situation de Télé-Bruxelles et celle de la RTBF, encore que ce ne serait pas inintéressant ... Télé-Bruxelles est une télévision qui force le respect. Elle n'est certainement pas parfaite mais elle constitue un outil intéressant. J'ai toujours respecté le devoir de réserve qui était le mien, puisqu'on m'a fait l'honneur de me confier un mandat d'administrateur dans cette institution. Je crois cependant pouvoir rappeler que Télé-Bruxelles s'est trouvée dans une situation très difficile parce que le gouvernement n'avait pas respecté ses engagements. Au fil du temps, il a bien fallu se rendre à l'évidence : il fallait faire quelque chose puisque, grosso modo, le déficit de Télé-Bruxelles correspondait au non-respect des engagements du gouvernement.

Une bonne solution a été trouvée et tous, majorité et opposition, nous avons été solidaires. Nous n'avons pas fait de grandes déclarations pour dire que nous prenions en compte le déficit de Télé-Bruxelles et qu'une dotation annuelle couvrirait ce déficit. Par la suite, Télé-Bruxelles a renégocié les choses. Si je me permets d'en parler, c'est que la négociation avec un partenaire commercial défaillant s'est terminée par un compromis qui a arrangé l'ensemble des parties.

Il se fait qu'en raison de ces avatars et de l'insuffisance du financement public, la situation de Télé-Bruxelles est encore chaotique, malgré les efforts des uns et des autres. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement. Télé-Bruxelles a une série de collaborateurs qui s'expriment de temps en temps à l'occasion de la concertation syndicale, qui ont remarquablement joué le jeu de l'entreprise, faisant taire leurs revendications. J'ai été étonné par la modicité du salaire de ces collaborateurs. Il avait été prévu que leurs légitimes revendications salariales seraient postposées, avec leur accord, à la condition qu'ils obtiennent une petite augmentation de 3% s'étalant sur deux ans.

Il semble que ce ne soit pas possible, vu les derniers tracés. Même si on peut se réjouir d'un nouvel accord avec un partenaire commercial, la prudence s'impose, parce que ce ne serait pas la première fois qu'un accord n'a pas nécessairement des conséquences heureuses.

Nous souhaiterions donc que Télé-Bruxelles puisse bénéficier, dans le cadre de l'article budgétaire, du petit pourcent qui manque, ce qui leur permettrait d'avoir 3% d'augmentation salariale. C'est amplement mérité. En comparant avec la RTBF, j'aurais tendance à dire que le budget total de Télé-Bruxelles n'est pas beaucoup plus important que celui consacré à payer les quelques dizaines de directeurs faisant fonction qui, à la suite du remodelage, de la restructuration, sont en train de jouer aux fléchettes, de repeindre les murs ou de faire du roller dans les couloirs de la RTBF.

Nous proposons d'ailleurs que cet amendement se concrétise par substitution entre, d'une part, l'augmentation de cette dotation, au détriment d'une petite rubrique qui fait partie de l'allocation subvention aux associations sportives.

Et que l'on ne s'y trompe pas. Il n'est pas question pour nous de couper de quelque façon que ce soit les subventions des clubs sportifs en tant que telles.

J'ai déjà exprimé le scepticisme qui est le mien concernant l'étude sur l'obésité — reprise dans cette allocation — à propos de laquelle je « fatigue » les collègues depuis deux ans. Cette étude partait certainement d'un bon sentiment mais je ne suis jamais parvenu, malgré de nombreuses recherches, à réunir tous les renseignements permettant de dire qu'elle est pertinente. En pratique, il s'agit d'ausculter un certain nombre de gamins et de gamines qui souffrent d'un excès pondéral et ensuite, d'envoyer un courrier aux parents pour leur signaler que leur enfant est trop gros.

Permettez-moi de dire que sans suivi adéquat, je n'ai jamais vu personne maigrir. Nous n'avons pas obtenu d'informations. Là aussi, elles nous sont promises pour janvier, lorsque le budget sera bouclé. Je perds patience et je demande que le montant

destiné à ce genre d'étude soit plutôt offert au personnel de Télé-Bruxelles !

Messieurs les membres du Collège, voilà les quelques réflexions que je tenais à faire. Elles sont le fruit d'une extraordinaire déception. Même si leur visage a parfois tendance à se fermer vu la sévérité des propos, je pense que les membres du Collège doivent accepter que l'on s'adresse à eux en ces termes. En outre, même s'il appartient au président du Collège ici présent d'assumer la responsabilité de la collégialité, nous estimons que vu l'importance du prélèvement dans le budget de notre Assemblée, la moindre des choses eut été que M. Ducarme nous témoigne un chouïa de respect en étant présent, d'autant qu'en ce qui concerne l'évaluation de la problématique RTBF, nous n'avons jamais été consultés.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite, dès à présent, un bon Noël.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Smits.

M. Philippe Smits. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, monsieur le membre du Collège, chers collègues, j'ai hésité, je l'avoue, à prendre la décision d'intervenir dans notre débat budgétaire. Après tout ce qui a été dit en commissions, tant sectorielles que du Budget, y a-t-il lieu d'encore interroger les Membres du Collège, d'encore écouter leurs réponses ?

Non, c'est exact, quasi tout a été dit sur le détail des allocations de base, des crédits d'engagement, des crédits d'ordonnement de l'ajustement budgétaire 2003 et du budget 2004.

Par contre, il me semble que bien peu de choses ont été dites sur trois domaines qui me paraissent importants :

- Les résultats des travaux de 1999 à 2004;
- Les occasions manquées par le budget 2004;
- L'avenir financier et institutionnel de la Commission communautaire française après 2004.

Je me suis posé une première question : les résultats réels du Collège durant cinq ans de travail sont-ils appréciables et à la hauteur des très grandes ambitions que nous avons pour la Commission communautaire française ?

Je pense que nous pouvons épingler six secteurs importants au sein de la Commission communautaire française :

- L'administration,
- Le secteur des handicapés,
- Le secteur social,
- La formation professionnelle et l'enseignement,
- La santé,
- La culture et le tourisme.

En ce qui concerne l'administration, nous avons fait de grands pas en avant, un bâtiment adéquat, un personnel bien intégré, une direction qui assume et qui fonctionne. Chacun s'accorde à dire que l'administration se porte mieux qu'avant. Tant mieux !

Pour ma part, je reste sceptique quant à la motivation réelle de chaque agent et quant à la bonne gouvernance des ressources humaines par la concertation sociale.

Il y a déjà deux ans que j'ai interpellé le ministre fonctionnel sur ce sujet. Je suis conscient de n'avoir été qu'écouté et pas compris. Peu importe. L'essentiel est que l'administration fonctionne mieux qu'avant.

En déshérence complète, le secteur des handicapés a été fort bien restructuré par le membre du Collège en place. Il a pris le

taureau par les cornes et a nettoyé les écuries d'Augias qu'étaient les comptes et les contrôles.

En 1995, j'avais interrogé M. Picqué, en charge de ce domaine, qui m'avait répondu — déjà à l'époque — que les contrôles avaient plusieurs années de retard. Neuf ans plus tard — que de dizaines de millions perdus! — tout va mieux. Bravo au membre du Collège et au Collège, qui a soutenu ces propositions de restructuration, drastiques mais efficaces.

Le secteur social a poursuivi son chemin. De moratoire en moratoire. De compromis partisans en fallacieuses demandes d'avis aux acteurs de terrain, le secteur survit et même, parfois, se développe. Tant mieux ou tant pis, comme on voudra! Les accords du non-marchand, mal calculés mais maintenant bien exécutés, ont permis au secteur, comme à d'autres, de sortir la tête des travailleurs hors de l'eau ... Cela devait être fait!

La formation professionnelle et l'insertion socioprofessionnelle ont pris beaucoup de nos euros, pour ce qui peut encore — au regard de l'emploi en Région bruxelloise — apparaître comme de piètres résultats.

Et pourtant, Bruxelles-Formation est devenue une institution incontournable, la FEBISP et ses associations sont performantes. L'IFPME régionalisée va de succès en succès.

Ce sont des domaines où, malgré les dizaines de milliards de francs belges investis depuis dix ans, tout reste à faire. Notre population est sous-qualifiée et incapable de surmonter les discriminations dont elle est victime.

Les navetteurs et la sociologie de nos demandeurs d'emploi nous imposent et de les surqualifier et de leur fournir un nombre important d'emplois simples et de proximité. Ce chantier là est en friche!

MM. Picqué et Tomas ont construit des outils aptes à nous permettre de mener la bataille de l'emploi, la guerre de l'accession de tous à la société de la technologie et de la connaissance. Espérons qu'à l'horizon 2010, la Commission communautaire française aura réussi cette gageure: former au mieux les travailleurs et les travailleuses, aujourd'hui sans emploi, de notre région.

La santé est, me semble-t-il, un domaine essentiel de nos activités. Souvent méconnu, il oscille entre l'information, la prévention, l'organisation de réseaux et le subventionnement d'utiles établissements ou de diverses associations.

La santé, lorsqu'on l'aborde par le vieillissement, la santé mentale ou la contraception, ce qui est le cas de la Commission communautaire française, reste un tabou dont on ne parle encore qu'à demi-mot. C'est dommage!

Il me semble — peut-être est-ce subjectif — que M. Gosuin a bien rempli sa tâche et rendu confiance à tout ce secteur. Peut-être suis-je incurablement optimiste?

La culture et le tourisme vont de pair et s'épaulent mutuellement. La culture, voilà bien un budget étriqué et cadencé qui n'offre aucune marge de manœuvre.

Avons-nous gagné la bataille de la «refrancisation» de la Place des Martyrs? Bruxelles est-elle encore une incontournable métropole francophone? Il me semble — à titre tout à fait personnel — que le terrifiant échec de Bruxelles 2000 a prouvé que la culture est faite pour intéresser, distraire et impressionner. La culture ne peut être humble. Elle doit voir grand et loin. En matière de culture, nous avons pris l'habitude de ne pas avoir d'ambitions, ni de rêves. C'est fort dommage et je crois, par exemple en matière de tourisme, fort dommageable.

Le membre du Collège a pour sa part fait pour le mieux avec des moyens restreints. Je nous blâme, nous, de n'avoir plus d'ambitions à hauteur de celles de la culture française. Je ne le blâme pas, lui.

En résumé, en ce qui concerne le constat, dans l'ensemble, les quatre ans que nous venons de vivre n'ont pas été inutiles. Je pense que, contrairement à ce que nous disons souvent entre nous, la Commission communautaire française a de l'importance et de la visibilité dans ses actions quotidiennes concrètes sur le terrain.

Sans doute nos concitoyens ne sont-ils en aucun cas conscients que c'est la Commission communautaire française qui agit à leur profit. Pour ma part, j'en conclus que nous sommes souvent à tort trop peu fiers de ce que fait la Commission communautaire française.

Je me suis promis de vous parler également des occasions manquées par le budget 2004.

J'en aperçois principalement trois:

1. Il n'y a pas de fil conducteur, de fil rouge, de fil vert ou de fil bleu — comme vous voudrez — qui relie avec un label Commission communautaire française l'ensemble de nos actions. La Commission communautaire française a-t-elle l'ambition d'aider tous nos concitoyens francophones ou celle de pallier les manques sociaux criants de notre ville-Région moderne? Certains pensent que le fil conducteur est francophone, d'autres croient qu'il est social, beaucoup le voient comme annexe à l'action régionale.

Quant à moi, je pense que le fil conducteur qui régit la Commission communautaire française est la qualité de vie personnelle de la majorité des habitants de notre Région. Cette qualité dépend bien sûr aussi de l'éclairage et de la sécurité, de l'environnement et du commerce. Mais avant tout, elle tient à la connaissance, la santé et la culture. Donc, à la réussite de la Commission communautaire française.

2. Nous avons raté notre collaboration efficace avec la Communauté française. Par l'avance de dix milliards de francs belges de l'emprunt de soudure, par nos versements annuels, par notre énorme apport au plan Magellan, nous dépensons beaucoup d'argent en faveur des politiques de la Communauté française. Or, à part en matière de relations internationales, nous refusons ou on nous refuse le dialogue avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles, nous ne recevons rien de ce que nous demandons en contrepartie des sommes importantes que nous versons.

Jusqu'à ce jour, les bâtiments scolaires transférés ne nous ont valu que des dettes et des ennuis.

Le plan Magellan dans ses aspects aujourd'hui connus — et certains semblent faire la part belle aux villes wallonnes et mésestimer Bruxelles — est une épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête de l'information et du divertissement radio des Bruxellois. Mais, surtout, l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles est à l'abandon.

Pour la centième fois, je m'interroge quant à notre volonté de ne pas clairement participer au fonds d'équipement des écoles techniques et professionnelles de Bruxelles. La Wallonie a donné plusieurs milliards de francs belges à ses écoles, et nous rien. Un demi-milliard part pour le plan Magellan ... et pour nos écoles toujours rien. J'admets volontiers que la RTBF est essentielle pour les francophones de ce pays et que l'on ne peut pas utiliser deux fois le non-remboursement de l'emprunt de soudure en 2004. Mais si le Collège en avait la volonté politique, il subsisterait encore des pistes.

Pourquoi, par exemple, ne pas utiliser les importantes réserves de la SPABS de Bruxelles qui se comptent en dizaine de millions de francs belges — aujourd'hui non affectés — au profit de l'équipement de nos écoles techniques et professionnelles? Nous sommes et resterions dans le domaine de l'enseignement. Je le rappelle, la SPABS est un organisme paritaire que nous gérons en commun avec la Communauté française. Donc le lieu idéal pour privilégier à Bruxelles les écoles gérées ou subventionnées par la Communauté.

Le Collège ignore-t-il l'existence de ces importantes Réserves «para-Commission communautaire françaises» alors qu'à la Région le Gouvernement a confisqué toutes les réserves des pararégionaux? La technique à utiliser est donc pour le moins connue des Membres du Collège. Certes, ce ne serait qu'une opération unique, mais elle aurait le mérite, au moins, de servir de symbole positif vis-à-vis des professeurs et des élèves de ces écoles.

3. Enfin, je persiste à croire que la volonté du Collège n'est pas explicite en matière de contrôle réel et efficace des sommes versées et des subventions attribuées sur la base des décrets. Nous n'avons plus, cette année, reparlé en commission de la cellule de contrôle des ASBL. Au moins, existe-t-elle encore? A-t-elle été renforcée? A-t-elle fourni un ou plusieurs rapports? Avec nos budgets étriés, nous ne pouvons en rien nous permettre le laxisme dont nous avons fait preuve durant des années, par exemple dans le secteur des handicapés.

Pour conclure, je voudrais rapidement aborder le troisième thème de mon intervention : l'avenir de la Commission communautaire française et des finances.

Le Collège et les chefs de groupes, ont tour à tour dénoncé l'impasse budgétaire et de trésorerie vers laquelle nous allons. Comme disait Frank Vandembroucke : «Nous allons droit dans le mur » En dix ans, la Commission communautaire française a grossi au-delà de toutes les espérances de ceux qui lui voulaient un avenir.

Déjà à diverses reprises, nous avons dû concéder à nos amis néerlandophones des pans entiers d'une vraie démocratie pour permettre les refinancements successifs de notre Commission communautaire française. Aujourd'hui, à Bruxelles, un homme n'égale plus une voix et bientôt le nombre des parlementaires bruxellois frisera le ridicule. Qu'allons-nous échanger dans les prochaines négociations contre le refinancement? Sera-ce l'âme francophone de notre Région? Concéderons-nous le bilinguisme des Collèges, ou encore un effacement de l'autonomie de la Commission communautaire française au bénéfice d'un rapatriement de ses compétences à la Région?

D'aucuns imaginent la Commission communautaire française et le VGC fusionner avec la Région. D'autres imaginent la Commission communautaire française engloutie par la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Peu croient à l'avenir de la Commission communautaire française telle que nous l'avons construite et gérée. C'est dommage, et sans doute pourrions-nous la sauver des griffes du Lion des Flandres en la gérant avec plus de rigueur et en cherchant un appui clair auprès de nos concitoyens francophones. L'outil est le leur!

Mais, déjà, la plupart de leurs députés n'en sont pas conscients ou même brocardent par leur manque d'intérêt ou leurs absences leur outil essentiel qu'est le Parlement des Bruxellois francophones. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, chers collègues, nous sommes engagés dans l'ultime exercice budgétaire de cette session et dans cette Assemblée telle qu'elle est actuellement composée. C'est, bien sûr, un exercice de contrôle, mais aussi une ouverture au débat, aux propositions et à leur mise en perspective. Il s'agit de faire aboutir, dans ce dernier tournant, la Déclaration gouvernementale mais aussi de préparer le terrain pour les prochaines législatures.

En effet, dans toutes les matières, comme par exemple la formation professionnelle, il ne saurait être question d'arrêter les dynamiques en place et de revenir sur les décisions prises au cours de la législature qui s'achève. Quelles que soient les futu-

res majorités, il reste à donner des impulsions à poursuivre. C'est la raison pour laquelle, pour une fois, je ne m'arrêterai pas à des points précis, tels que Bruxelles-Formation, le CERIA ou les transports scolaires. Je voudrais plutôt engager une réflexion, interroger le membre du Collège et recevoir un engagement de sa part sur les divers points évoqués.

Ma réflexion tournera autour de trois axes. Tout d'abord, dans le cadre d'un accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, nous nous sommes engagés à développer la formation en alternance. Pour ce faire, nous avons doté la Commission communautaire française d'un outil spécifique, le Bureau de l'alternance.

En commission, lors de la discussion budgétaire, j'ai demandé à M. Tomas quelles étaient les priorités dégagées cette année pour continuer à développer l'alternance, sachant que nous ne sommes pas très loin par rapport à la Région bruxelloise ou à la Région flamande. Quelles sont les modalités? Comment le Bureau fonctionne-t-il? Ces questions sont restées sans réponse, à l'exception de l'expérience menée sur la Région.

Cette expérience s'est avérée relativement décevante mais cela ne doit pas nous empêcher d'en mener d'autres. Je n'ai rien entendu, ni sur les lignes directrices, ni sur les priorités pour cette année, ni sur les stratégies, ni sur la mise en commun des acteurs, ni sur la résolution des statuts différents, avec tout ce que cela signifie quant aux budgets à dégager pour rencontrer les objectifs et les modalités à définir.

Or, en cette matière, nous sommes confrontés à une complexité institutionnelle importante. L'alternance se développe par le biais des CEFA, régis par un décret de la Communauté française, elle se développe par les contrats d'apprentissages industriels, régis par le fédéral, par les apprentis des Classes moyennes, régis à la fois par la Communauté française et par la Commission communautaire française, à charge pour le Bureau de l'alternance de développer une stratégie, de mettre en place ces différents acteurs et de rencontrer une difficulté supplémentaire puisque le groupe IV du Pacte social pour l'emploi a émis un avis sur le développement de l'alternance et a avancé des propositions.

C'est dire que sans moyens, sans clarté et sans débat au sein de la Commission communautaire française, les missions du Bureau risquent d'être menées avec beaucoup de difficultés. Ce dernier a tout d'abord une mission conceptuelle de définition des filières d'alternance. Il doit travailler à la résolution des statuts, ce qui n'est vraiment pas simple. Nous savons par exemple que les CEFA se développent sur deux axes : l'enseignement et le travail. Comment va-t-on avancer dans le développement de l'alternance, rien que sur cette question?

Il faut rassembler les informations, approuver par des agréments les projets et mettre ensemble — c'est le défi de cette année — les différents acteurs dont les pratiques sont souvent liées par leurs traditions. Je ne dirai pas qu'elles ressemblent à des défenses de corps professionnels, mais il y a parfois des limites. Je demande donc que cette préoccupation soit rencontrée cette année.

Pour ce faire, je souhaite plus de clarté sur le budget alloué au Bureau. Celle-ci ne ressort pas du tout de l'ensemble des documents qui nous ont été transmis. Je souhaite vraiment que le Bureau ait les moyens de développer des modalités pour l'impulsion, l'évolution et la coordination de l'alternance.

Je souhaite également une mise en commun des acteurs de l'alternance, ce qui est extrêmement difficile, car leurs pratiques, leurs traditions et leurs langages sont différents. Il serait intéressant à mes yeux de demander au Bureau de les réunir autour d'une table ronde cette année.

Mon deuxième axe ne vous étonnera pas, il concerne le fonds des équipements pour l'enseignement technique et professionnel. Je trouve que nous sommes aujourd'hui engagés dans

une querelle stérile entre le ministre et les détenteurs de la proposition de décret sur le développement des équipements. Or, la situation est dramatique et a déjà été dénoncée. Le retard sur Bruxelles est considérable.

La Communauté française a dégagé des moyens et a mis en place un Comité d'accompagnement, lequel fait quelque peu fi de la représentation bruxelloise et particulièrement des interlocuteurs sociaux. Il n'y a pas de représentant des travailleurs. Comment pourrait-on répondre aux besoins d'équipements techniques sans mettre les différents acteurs autour de la table ?

Je trouve que nous sommes aujourd'hui dans une situation caractérisée par l'amateurisme, voire l'irresponsabilité. Bruxelles compte plus ou moins 50 écoles techniques et professionnelles dans l'enseignement confessionnel et autant dans l'enseignement officiel. Et je ne pense pas qu'aujourd'hui la réponse puisse être donnée par le biais des centres de référence.

Le premier a vu le jour après environ 18 mois de discussions. Il doit être ouvert à la fois aux demandeurs d'emplois, aux travailleurs et aux étudiants. C'est vraiment beaucoup pour un seul centre sur les métiers de la métallurgie. Je souhaite donc qu'un cadastre des besoins dans l'enseignement technique et professionnel soit établi en urgence sur Bruxelles. Il a été partiellement réalisé à partir d'un questionnaire envoyé aux écoles, mais il n'a pas tenu compte du type ni de la nature des écoles, ni des besoins réels de la Région.

On pourrait peut-être demander à la Commission consultative, qui a déjà rendu un avis en la matière, d'établir ce cadastre. Si c'est nécessaire, il faut dégager des moyens pour que cela se fasse en urgence. On ne peut plus rester une année dans cette situation de blocage.

Je souhaite également qu'une réflexion commune soit menée avec les Wallons, lesquels ont créé leur fonds des équipements. Après un an et demi de mise en œuvre et d'investissements dans les écoles, ils font aujourd'hui leur première évaluation, celle de la première génération. Ils dégagent déjà des pistes pour la deuxième génération d'investissements, et je crois que leur réflexion est intéressante.

Le dernier point que je voudrais souligner est celui auquel je tiens plus particulièrement : c'est la concertation sociale sur Bruxelles. On peut dire, je crois, que le bilan de cette législature est tout à fait intéressant. On est sorti de l'impasse et on a abouti à un pacte social sur l'emploi qui reprend, bien entendu, l'engagement des partenaires sociaux sur la formation professionnelle.

Je voudrais signaler que ce modèle est unique en Belgique parce qu'il associe, dans une concertation, les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement. Je trouve qu'il faut s'appuyer sur cette expérience, cette mise en œuvre et tenir compte du fait que nous sommes sortis d'une impasse. C'est pour moi le début de l'architecture de la concertation sociale sur Bruxelles. Mon propos est donc bien d'avancer, de structurer davantage.

Je souhaite que, durant cette année, avant la fin de la législature, une réflexion soit menée sur la Commission consultative Formation Éducation Emploi. Lors de discussions budgétaires précédentes, j'avais déjà demandé que l'on sépare le budget de la Commission consultative de celui de Bruxelles Formation afin de voir si cette Commission particulière disposait effectivement des moyens suffisants pour développer les missions qui lui sont confiées.

J'avais demandé cette clarification, mais jusqu'à présent je ne l'ai pas obtenue. J'insiste doublement parce que, pour moi, la Commission doit entrer dans une architecture de la concertation.

Mon deuxième propos est que cette Commission est unique dans notre pays parce qu'elle comprend en son sein à la fois des représentants de la Communauté française, de la Région et de la Commission communautaire française. Nous disposons donc d'un instrument tout à fait exceptionnel pour analyser les situations, impulser des dynamiques et faire des propositions d'actions. Telle qu'elle est et dépendant d'un organisme public devant mettre en œuvre les politiques régionales et contrôler les budgets.

Je souhaite donc deux choses : la clarté sur le budget alloué à la Commission consultative et sur le montant exact qui lui est octroyé. J'aimerais aussi qu'avant la fin de la législature, on approfondisse la réflexion sur cette Commission consultative intégrée dans l'architecture de la concertation sociale.

Je souhaiterais aussi que le ministre Gosuin nous renseigne sur le mode de fonctionnement de cette dernière année. La diversité des matières culturelles et les différentes enveloppes octroyées sur des budgets extrêmement restreints nous obligent à travailler de manière additionnelle à une politique décrétable.

Cela ne nous permet pas d'avoir un fil conducteur très clair sur la politique menée. L'impression se dégage que des moyens sont donnés à des institutions relativement importantes. Et pour tout ce qui concerne les petits organismes, qu'ils soient du théâtre, de l'art plastique ou de la danse, on procède un peu à partir des demandes formulées au fur et à mesure. Il est impératif à mes yeux de coordonner tous les domaines de la culture et de réunir les différents acteurs autour de la table de manière à dégager une politique un peu plus cohérente en la matière.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, monsieur le membre du Collège, chers collègues, comme mon collègue, M. Michel Lemaire, vous l'a annoncé, j'interviendrai dans le budget dans le domaine de la santé.

Voici maintenant presque deux ans que la Commission communautaire française a été refinancée. Pourtant, les membres du Collège tirent à nouveau la sonnette d'alarme à cause du manque de moyens financiers. Vous dites pour cela « être dans l'incapacité d'élargir vos politiques à l'égard des institutions sociales et de santé ». Je peux comprendre ce raisonnement. Pourtant, comme vient de le dire mon collègue à cette tribune, la Commission communautaire française arrive à dégager des montants importants — de l'ordre de 13 millions d'euros dont 1 060 000 dans le cadre du budget 2004 — pour venir à l'aide de la RTBF dans le cadre du plan Magellan.

Cette situation est étonnante puisqu'à Bruxelles de nombreuses ASBL répondent parfaitement aux conditions d'agrégation ou pour passer à une catégorie d'agrément supérieur. Vous avez donc opéré des choix politiques qui entraînent malheureusement un désinvestissement des politiques de santé.

L'un des meilleurs exemples de ce désinvestissement est la diminution des subventions aux associations en matière de soins palliatifs. Le budget affecté au secteur des soins palliatifs passe de 800 000 euros en 2003 à 685 000 euros en 2004 alors qu'il y a une demande croissante des patients en vue de pouvoir bénéficier de ce type de soins à domicile.

Les familles s'orientent, quand elles en ont les possibilités humaines et financières, vers l'accompagnement à domicile du patient mourant. C'est une réalité à laquelle nous devons rester sensibles et il nous faut, dans la mesure du possible, garantir au patient le libre choix de finir sa vie où il le souhaite, à l'hôpital ou à la maison. J'ai été sensible à l'argument du membre du Collège en commission : il est effectivement clair qu'il n'appartient pas à la Commission communautaire française de financer totalement les développements d'une telle politique et que le fédéral doit également prendre ses responsabilités.

Cependant, les soins palliatifs secteur ambulatoire relèvent de la compétence de la Commission communautaire française. Par conséquent, à l'instar des propos de M. Paul Galand, je voudrais aussi rappeler ce que vous aviez dit en commission à ce sujet, il est regrettable que le budget affecté à ce secteur diminue afin, comme l'a relevé M. Didier Gosuin en commission, d'obliger le fédéral à financer les soins palliatifs.

Il s'agit de deux choses différentes : le fédéral doit bien sûr prendre en charge les soins palliatifs mais ce n'est pas une raison pour, d'emblée, diminuer le budget de la Commission communautaire française dans ce secteur.

M. Paul Galand. — Vous avez bien raison !

Mme Béatrice Fraiteur. — Par ailleurs, il faut déplorer l'absence d'une politique globale de la santé à la Commission communautaire française. J'en voudrais pour exemple cet organisme existant qui nous fournit parfois de superbes analyses: l'Observatoire de la Santé. Nous recevons chaque année un rapport de données et de pistes intéressantes. J'estime que cet outil est sous-exploité.

Il y a également une absence de coordination. Monsieur Hutchinson, vous ne me désavouerez pas si je souligne cette absence de coordination entre la santé et le social; on gagnerait certes à travailler en synergie dans ces deux domaines.

En revanche, je me réjouis de la décision du membre du Collège qui vise à diminuer les crédits d'initiative destinés à subventionner les projets non récurrents — ce que nous avons préconisé récemment — au profit des services ambulatoires organisés en structures permanentes.

En conclusion, monsieur le membre du Collège, vous avez compris que je ne partage pas tous vos choix politiques. En Commission, M. Didier Gosuin avait répondu par une formule quelque peu populiste en disant: «La Politique est l'art du possible et non l'art de la magie.» C'est bien mais je répondrai qu'avec les choix que vous avez opérés dans le domaine de la santé, il y avait peut-être moyen de faire mieux. (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Dans ce débat, M. Serge de Patoul avait abordé la place de la Commission communautaire française dans ce domaine.

Cela ne faisant pas partie du budget, je voudrais souligner que nous ne partageons pas son point de vue et que nous reprendrons ce débat à une autre occasion. La Commission communautaire française doit être en articulation avec l'ensemble des Bruxellois et avec l'ensemble des Francophones. Il y a une double cohérence: son lien avec la Communauté française et son lien avec la Région bruxelloise. Ceux qui prennent une autre option prennent une responsabilité grave quant à l'avenir de notre État et quant à la place de Bruxelles dans cette structure et en Europe.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour afin de permettre au membre du Collège de préparer sa réponse. Nous avons prévu de suspendre la séance mais le Membre du Collège pourrait répondre, puisque tous les intervenants sont présents.

Demain matin, nous discuterons des logiciels libres et entendrons les questions d'actualité. L'après-midi, nous traiterons du décret relatif au subventionnement de certains projets dans le domaine de l'aide aux personnes et de la santé et nous passerons à l'examen de tous les articles et des amendements qui seraient déposés à l'ajustement et au budget.

La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — En Bureau élargi, nous avons pris une décision, — vous la connaissez, je ne dois pas vous la rappeler — en nous alignant sur l'agenda du membre du Collège chargé du Budget. Nous avons donc fait un pas en permettant que les débats aient lieu aujourd'hui après-midi. Mais il avait été bien décidé que la réponse aurait lieu demain et je ne vois pas pourquoi nous changerions d'avis parce qu'une association bruxelloise organise un événement.

C'est sans doute pour cette raison que les socialistes «l'ont faite bien courte» et ne sont guère intervenus, pour leur permettre, ainsi qu'au membre du Collège, d'être libres demain. Je

trouve que cela ne va pas; on s'est déjà suffisamment moqué de nous et de notre institution.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Romdhani.

M. Mahfoud Romdhani. — Madame la Présidente, je rappelle qu'aujourd'hui, nous devons examiner des accords internationaux. Quant à la problématique de la réponse du Membre du Collège, j'invite ma collègue, Mme Braeckman, à réfléchir: si l'on a terminé le débat et si le membre du Collège a rédigé sa réponse, il peut nous la donner aujourd'hui.

Mme Dominique Braeckman. — Nous n'aurons pas la réponse de M. Willem Draps. Nous aurons n'importe quoi comme réponse!

Mme la Présidente. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, quelque chose me gêne: ou bien l'on supprime les séances plénières et l'on discute du budget entre quelques personnes ... Mais alors il y a un problème de visibilité démocratique.

Comme les collègues n'étaient pas avertis que la réponse des membres du Collège aurait lieu aujourd'hui, et non demain, je pense qu'il ne faut pas mettre en danger le fonctionnement d'une assemblée parlementaire.

Vous avez pris une décision en Bureau élargi; si vous la modifiez, vous devez alors le réunir à nouveau. Sinon, la réponse du membre du Collège devant cet hémicycle maintenant pose un problème quant au fonctionnement démocratique de notre institution.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, j'ai déjà exprimé mes sentiments et mes états d'âme. Il sera difficile de me ramener à de meilleurs sentiments que ceux que j'ai exprimés.

Si je puis comprendre qu'il s'agit d'un anniversaire sympathique pour M. Hutchinson, je suis sensible à l'intervention très détaillée de Mme Dominique Braeckman. Je n'ai pas pris la même tangente, même si j'ai aussi évoqué une série de problématiques. Mme Béatrice Fraiteur, de son côté, a émis une série de considérations qui semblaient dignes d'intérêt.

La question est de savoir si nous voulons «faire sérieux». Mais le veut-on? Certaines questions précises posées par les uns et les autres impliquent le retour des membres du Collège concernés. J'ignore si tous leurs collaborateurs sont là et si l'on peut avoir tous nos apaisements. Je suis assez sceptique quant au fait que chacun puisse répondre, dans le quart d'heure, en deux temps trois mouvements, aux nombreuses questions posées par mes collègues, moi-même ayant surtout exprimé des considérations.

Bien qu'ayant une nature plutôt conciliante, je puis comprendre les revendications de Mme Dominique Braeckman qui a fourni un gros travail en survolant tous les secteurs et qui a mérité qu'on lui réponde.

Je pense aussi à l'intervention très intéressante de M. Philippe Smits, même si M. Éric Tomas y a déjà un peu répondu.

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Dans ce genre de situation, l'objectif des parlementaires est d'obtenir une réponse à leurs questions. Le problème essentiel est de savoir si le membre du Collège se sent apte à répondre, s'il dispose des renseignements pour répondre dans un bref délai.

Cela dit, il est possible de continuer les débats prévus demain et il me semble, pour l'efficacité des travaux, que c'est d'abord le Collège qui doit estimer s'il est capable de répondre. Si, pour une quelconque raison, certains intervenants — manifestement majoritaires — veulent entendre la réponse demain et non aujourd'hui, cela m'est personnellement égal.

Mme la Présidente. — Je voudrais intervenir car je ne souhaite pas que l'on refasse le débat du Bureau élargi ici. Pour permettre au Collège de préparer ses réponses, il avait été effectivement décidé de répondre le lendemain. Cependant, si le Collège est prêt à répondre aujourd'hui et si les intervenants sont présents pour l'entendre, cela m'est égal. Je veux bien convoquer rapidement un Bureau élargi puisque la décision prévoyait la réponse demain.

Cependant, M. Galand, il n'est pas indiqué dans l'ordre du jour que la réponse aurait lieu le lendemain.

La parole est à M. Hutchinson, membre du Collège.

M. Alain Hutchinson, membre du Collège. — Pour ne pas vous mettre en difficultés, je viendrai répondre demain aux questions qui m'ont été adressées.

Cela dit, je voudrais signaler à Mme Dominique Braeckman — qui découvre le Parlement — que les collaborateurs de tous les membres du Collège sont présents en haut et que je suis prêt à vous fournir une réponse dans les 10 minutes qui viennent.

Pour le reste, puisqu'il y a un tel formalisme dans le comportement de certains, je voudrais signaler que je ne suis pas membre du Bureau élargi et que je ne vois aucune indication d'heure sur l'ordre du jour, M. Galand. Il n'y est pas spécifié que le débat devra avoir lieu demain à telle heure.

Je viendra donc demain apporter les réponses du Collège.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE, LE ROYAUME DE SUÈDE, LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE) ET LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE LITHANIE, LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE, LA RÉPUBLIQUE DE MALTE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE RELATIF À L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE LITHANIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE MALTE, DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE ET DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE À L'UNION EUROPÉENNE, ET À L'ACTE FINAL

Discussion générale

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Romdhani, rapporteur pour un rapport oral.

M. Mahfoudh Romdhani, rapporteur. — Madame la Présidente, chers collègues, la commission s'est réunie aujourd'hui même, à 14 heures, pour examiner le projet de décret portant assentiment au traité entre les États membres de l'Union européenne — à savoir la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord — et les Républiques Tchèque, d'Estonie, de Chypre, de Lettonie, de Lituanie, de Hongrie, de Malte, de Pologne, de Slovaquie et de Slovaquie, relatif à l'adhésion de ces Républiques à l'Union européenne et à l'Acte final, fait à Athènes, le 16 avril 2003.

Dans son exposé général, le ministre-président du Collège a retracé l'historique de la naissance de l'Union européenne en rappelant que les États membres étaient au nombre de six en 1957, de neuf en 1973, de douze en 1986, pour passer ensuite à quinze. Comme vous pouvez le constater, dans un premier temps, la liste s'est allongée de trois États à la fois. En l'occurrence, nous passons de quinze États à vingt-cinq, ce qui constitue une première.

Les conditions auxquelles l'adhésion est soumise sont les suivantes: institutions stables garantissant la démocratie, primauté du droit, respect et protection des droits de l'homme et des minorités, existence d'une économie de marché viable ainsi que capacité de faire face à la pression concurrentielle du marché à l'intérieur de l'Union européenne et, enfin, capacité d'assumer les obligations découlant d'une adhésion et notamment de souscrire aux objectifs de l'Union économique européenne.

Les interventions de MM. de Patoul, Galand et Cornelissen ont eu comme dénominateur commun la volonté d'attirer l'attention du Collège sur la problématique du vote: un vote à l'unanimité risque de créer des blocages. Je vous invite à lire l'intégralité des interventions dans le rapport écrit, lorsque celui-ci sera publié.

Le projet fut voté à l'unanimité des dix membres présents. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, chers collègues, le rapporteur a bien résumé la préoccupation d'une majorité des membres. Le Collège ayant répondu qu'il serait attentif à cette préoccupation lors des réunions de concertation interministérielle, je m'en tiendrai là, non sans avoir au préalable remercié le rapporteur pour son rapport oral.

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, chers collègues, je remercie également le rapporteur. Pour le reste, je m'associe aux propos de M. Galand. Tout a été dit. Le fait que le vote ait été unanime signifie que les différents groupes politiques partagent le même avis. Je tenais à le souligner, car cela démontre aussi que le point de vue politique est unanime au sein de l'Assemblée francophone de Bruxelles, capitale de l'Europe.

Mme la Présidente. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

EXAMEN ET VOTE DES ARTICLES

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet de décret.

Article 1^{er}. — Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

— Adopté.

Art. 2. — Le traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République Hellénique, le Royaume d'Espagne, la République Française, l'Irlande, la République Italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République Portugaise, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États Membres de l'Union européenne) et la République Tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovaquie, relatif à l'adhésion de la République Tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovaquie et de la République Slovaque à l'Union européenne, et l'Acte

final, faits à Athènes le 16 avril 2003, sortiront leur plein et entier effet.

— Adopté.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet de décret aura lieu demain après-midi.

Nous poursuivrons nos travaux demain, 5 décembre, à partir de 9 h 30.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 17 h 05.*

Membres de l'Assemblée présents à la séance :

MM. Adriaens, Azzouzi, Boelpaep, Bultot, Mmes Braeckman, Caron, MM. Cerexhe, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Patoul, Doukeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Ide, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mook, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Smits, Mme Theunissen, MM. Van Roye, Vervoort.

Membres du Collège présents à la séance :

MM. Hutchinson et Tomas.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Lundi 17 novembre 2003

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

La commission s'est réunie à 13h00 sous la présidence de Mme Caroline Persoons, présidente.

1. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-I A (2003-2004) n° 1]

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II B (2003-2004) n° 1]

2. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-I A (2003-2004) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-I B (2003-2004) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II B (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Serge de Patoul, Christos Doukeridis, Bernard Ide (remplace Mme Anne-Françoise Theunissen), Mmes Anne-Sylvie Mouzon et Caroline Persoons (Présidente), MM. Joël Riguelle (remplace M. Michel Lemaire), Mahfoudh Romdhani, Philippe Smits (remplace Mme Françoise Schepmans) et Alain Zenner.

Absent(e)s :

M. Michel Lemaire (excusé et remplacé), Mmes Françoise Schepmans (excusée et remplacée), Anne-Françoise Theunissen (remplacée).

Assistaient également à la réunion :

MM. Alain Hutchinson (membre du Collège) et Denis Grimberghs (député).

Mardi 18 novembre 2003

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II B (2003-2004) n° 1]

2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1, n° 1 (annexe 1) et n° 4, (2003-2004) n° 1, d]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II B (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

MM. Mohamed Azzouzi, Marc Cools (remplace M. Mostapha Ouezekhti), Jean-Pierre Cornelissen (supplée M. Didier van Eyll), Serge de Patoul (supplée M. Jean-Jacques Boelpaep), Mmes Isabelle Emmery, Dominique Dufourny, Marie-Rose Geuten, MM. Bernard Ide, Michel Lemaire (supplée M. Joël Riguelle), Mme Caroline Persoons (supplée Mme Amina Derbaki Sbaï), M. Philippe Smits, Mme Anne-Françoise Theunissen (présidente).

Absent(e)s :

M. Jean-Jacques Boelpaep (supplée), Mme Amina Derbaki Sbaï (supplée), MM. Mostapha Ouezekhti (remplacé), Joël Riguelle (supplée), Didier van Eyll (excusé et supplée).

Mardi 18 novembre 2003

Commission de la Santé

La commission s'est réunie à 14h00 sous la présidence de M. Vincent De Wolf, président.

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5 II A (2003-2004) n° 1]

2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen (Mme Danielle Caron), Serge de Patoul, Vincent De Wolf (président), Mme Béatrice Fraiteur, MM. Paul Galand, Michel Mook, Joseph Parmentier, Mme Marie-Jeanne Riquet.

Absent(e)s :

Mme Danielle Caron (supplée), MM. Stéphane de Lobkowicz, Fouad Lahssaini.

Mercredi 19 novembre 2003

Commission des Affaires sociales

La commission s'est réunie à 09h25 sous la présidence de Mme Anne-Sylvie Mouzon, présidente.

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, Michèle Carthé, M. Olivier de Clippele, Mme Dominique Dufourny (remplace M. Mostafa Ouezekhti), MM. Jacques De Grave, Paul Galand, Denis Grimberghs, Claude Michel (remplace M. Bernard Clerfayt), Mme Isabelle Molenberg, Anne-Sylvie Mouzon (présidente), M. Philippe Smits (remplace M. François Roelants du Vivier).

Absent(e)s :

MM. Bernard Clerfayt (remplacé), Bernard Ide, Mostafa Ouezekhti (remplacé), François Roelants du Vivier (suppléé).

Mercredi 19 novembre 2003

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

La commission s'est réunie à 11h50 sous la présidence de Mme Caroline Persoons, présidente.

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II B (2003-2004) n° 1]

2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-I B (2003-2004) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II B (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

M. Mohamed Azzouzi, Mme Dominique Braeckman, MM. Olivier de Clippele, Jacques De Grave (remplace M. Jean-Pierre Cornelissen), Serge de Patoul, Mme Dominique Dufourny (remplace M. Alain Zenner), MM. Denis Grimberghs, Michel Lemaire, Mmes Isabelle Molenberg (remplace Mme Françoise Schepmans), Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons (présidente), MM. Mahfoudh Romdhani, Philippe Smits, Mme Anne-Françoise Theunissen.

Absent(e)s :

MM. Jean-Pierre Cornelissen (excusé), Christos Doukeridis (excusé), Mme Françoise Schepmans (excusée), M. Alain Zenner (excusé).

Assistaient également à la réunion :

M. Éric Tomas (ministre-président du Collège), M. Daniel Ducarme (membre du Collège).

Vendredi 21 novembre 2003

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

La commission s'est réunie à 14h10 sous la présidence de Mme Caroline Persoons, présidente.

1. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-I A (2003-2004) n° 1]

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II B (2003-2004) n° 1]

2. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-I A (2003-2004) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-I B (2003-2004) n° 1]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II B (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Serge de Patoul, Mme Dominique Dufourny (remplace M. Alain Zenner), MM. Denis Grimberghs, Bernard Ide (remplace M. Christos Doukeridis), Michel Lemaire, Claude Michel, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Joseph Parmentier, Mmes Caroline Persoons (présidente), Marie-Jeanne Riquet, M. Mahfoudh Romdhani, Mmes Françoise Schepmans, Anne-Françoise Theunissen.

Absent(e)s :

MM. Christos Doukeridis (excusé), Alain Zenner (remplacé).

Vendredi 21 novembre 2003

Commission des Affaires sociales

La commission s'est réunie à 11h50 sous la présidence de Mme Anne-Sylvie Mouzon, présidente.

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1 et n° 1 (annexe 1)]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Marc Cools (supplée M. Olivier de Clippele), Serge de Patoul (remplace Mme Isabelle Molenberg), Mme Dominique Dufourny (remplace M. François Roelants du Vivier), MM. Paul Galand, Claude Michel (supplée M. Jacques De Grave), Denis Grimberghs, Mmes Anne-Sylvie Mouzon (présidente), Caroline Persoons (supplée M. Bernard Clerfayt), Marie-Jeanne Riquet (supplée M. Mostafa Ouezekhti), M. Mahfoudh Romdhani (remplace Mme Michèle Carthé).

Absent(e)s :

Mme Michèle Carthé (remplacée), MM. Bernard Clerfayt (suppléé), Olivier de Clippele (suppléé), Jacques De Grave (suppléé), Bernard Ide, Mme Isabelle Molenberg (remplacée), MM. Mostafa Ouezekhti (suppléé), François Roelants du Vivier (remplacé).

Mercredi 21 novembre 2003

Commission de la Santé

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 [5-II A (2003-2004) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [4-II A (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Marc Cools, Serge de Patoul, Paul Galand, Claude Michel (remplace M. Vincent De Wolf), Joseph Parmentier, Mmes Caroline Persoons (supplée Mme Danielle Caron), Marie-Jeanne Riquet, M. Mahfoudh Romdhani (remplace M. Michel Moock).

Absent(e)s :

Mme Danielle Caron (suppléée), MM. Stéphane de Lobkowitz, Vincent De Wolf (remplacé), Fouad Lahssaini, Michel Moock (remplacé), Mme Béatrice Fraiteur.

Mercredi 3 décembre 2003

Commission des Affaires sociales

Projet de décret modifiant le décret du 4 mars 1999 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées [doc. n° 121 (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Jacques De Grave, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp (remplace M. Bernard Clerfayt), Denis Grimberghs, Mmes Marion Lemesre (remplace M. François Roelants du Vivier), Isabelle Molenberg, Anne-Sylvie Mouzon (présidente), MM. Mahfoudh Romdhani (remplace Mme Michèle Carthé), Philippe Smits (supplée M. Mostafa Ouezekhti).

Absent(e)s :

Mme Michèle Carthé (remplacée), MM. Bernard Clerfayt (remplacé), Olivier de Clippele, Paul Galand, Bernard Ide,

Mostafa Ouezekhti (suppléé), François Roelants du Vivier (remplacé).

Assistait également à la réunion :

M. Willem Draps (membre du Collège chargé de la Politique des personnes handicapées).

Jeudi 4 décembre 2003

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Projet de décret portant assentiment au traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République Hellénique, le Royaume d'Espagne, la République Française, l'Irlande, la République Italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République Portugaise, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République Tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovaquie relatif à l'adhésion de la République Tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovaquie et de la République Slovaque à l'Union européenne, et l'Acte final, faits à Athènes le 16 avril 2003 [doc. n° 124 (2003-2004) n° 1]

Présent(e)s :

Mme Dominique Braeckman, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Serge de Patoul, Paul Galand (supplée M. Christos Doukeridis), Claude Michel, Michel Moock (supplée Mme Anne-Sylvie Mouzon), Mmes Caroline Persoons (présidente), Marie-Jeanne Riquet (supplée Mme Françoise Schepmans), MM. Mahfoudh Romdhani, Philippe Smits (remplace M. Alain Zenner).

Absent(e)s : MM. Christos Doukeridis (suppléé), Michel Lemaire, Mmes Anne-Sylvie Mouzon (suppléée), Françoise Schepmans (suppléée), Anne-Françoise Theunissen, M. Alain Zenner (remplacé).

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié à l'Assemblée :

— l'arrêt du 29 octobre 2003 par lequel la Cour pose à la Cour de justice des Communautés européennes les questions préjudicielles suivantes :

« 1. La directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages doit-elle être interprétée en ce sens qu'elle n'autorise pas les États membres à instaurer une réglementation qui soit également applicable aux oiseaux nés et élevés en captivité visés à l'annexe I de cette directive ?

2. Le même directive doit-elle être interprétée en ce sens qu'elle autorise seulement les États membres à instaurer une réglementation de protection pour les oiseaux nés et élevés en captivité en tant que cette réglementation porte uniquement sur le commerce de ces oiseaux ou cette réglementation peut-elle s'appliquer à toutes les opérations qui peuvent relever du commerce d'oiseaux ? »

— l'arrêt du 29 octobre 2003 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5 de la loi du 21 octobre 1992 relative à la publicité trompeuse en ce qui concerne les professions libérales viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il dispose que l'article 4 de cette même loi ne s'applique pas « aux actes de contrefaçon qui sont sanctionnés par les lois sur [...] les marques de produits ou de services » (140/2003);

— l'arrêt du 29 octobre 2003 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 287, § 1^{er}, de la Nouvelle communale et les articles 24 et 52 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'ils confèrent au conseil de l'aide sociale la compétence disciplinaire à l'égard du receveur du CPAS (141/2003);

— l'arrêt du 5 novembre 2003 par lequel la Cour rejette le recours en annulation

1. des articles 79 et 168 de la loi-programme du 30 dé-

cembre 2001, introduits par la province de Hainaut et par les communes de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode,

2. de l'article 134 de la loi-programme du 2 août 2002, introduits par les communes de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode et par la province de Hainaut (143/2003);

— l'arrêt du 5 novembre 2003 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 61, § 7, alinéa 4, première phrase, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (144/2003);

— l'arrêt du 5 novembre 2003 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle relative à l'article 1055 du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Bruxelles n'appelle pas de réponse (145/2003);

— les questions préjudicielles relatives à l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, posées par la Cour du travail de Bruxelles;

— la question préjudicielle relative aux articles 418, alinéa 1^{er}, et 420bis du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation;

— la question préjudicielle relative à l'article 804, alinéa 2, du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Mons;

— la question préjudicielle relative à l'article 344, § 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers;

— la question préjudicielle relative à la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire et le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, posée par la Cour d'appel de Mons;

— les questions préjudicielles relatives aux articles 31 et 34 de la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, posées par la Commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence.